

**HORIZON**  
**2005**

# Vers le plein emploi



---

## Présentation par la Vice-Première Ministre et Ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche

*Fort des résultats remarquables obtenus sur le front de la lutte contre le chômage, le gouvernement du Québec s'est fixé l'horizon 2005 pour atteindre le plein emploi, un objectif auquel toutes les Québécoises et tous les Québécois ne peuvent qu'adhérer. Le **Plan d'action** que le Premier Ministre vient de rendre public trace à cet égard le cadre global de l'action gouvernementale.*

### Un objectif exigeant

*Atteindre le plein emploi, cela veut dire que l'on attaque l'un des déterminants les plus importants de la pauvreté, que l'on donne à tous la possibilité de participer pleinement à la croissance et à l'enrichissement de notre collectivité et, surtout, que chacun peut s'épanouir dans le travail en mettant en valeur ses talents.*

*Atteindre un tel objectif ne sera pas simple. La stratégie **Vers le plein emploi** que je rends publique aujourd'hui vise à bien dégager les moyens d'y parvenir, à identifier les voies d'action que nous devons privilégier et à enclencher un processus qui va orienter la politique économique gouvernementale de façon continue.*

*Dans cette stratégie, le gouvernement annonce immédiatement un certain nombre d'initiatives qui donnent suite aux orientations identifiées. Simultanément, des propositions majeures sont mises sur la table. Celles-ci seront notamment discutées dans le cadre des consultations prébudgétaires.*

### Des résultats remarquables

*La stratégie **Vers le plein emploi** rappelle d'abord les résultats remarquables que nous sommes en train d'obtenir – des résultats qui doivent être considérés comme une étape nous permettant maintenant d'aller plus loin.*

*Des écarts parfois majeurs nous séparaient de nos voisins les plus dynamiques. Des efforts importants ont été consentis par le gouvernement afin de les combler. Aujourd'hui, le chômage a diminué et le taux d'emploi a augmenté. L'écart avec nos voisins est en voie d'être comblé. L'utilisation que nous avons faite des leviers économiques à notre disposition s'est ainsi révélée efficace et adaptée aux défis qu'il fallait relever. Les progrès accomplis constituent une nouvelle étape, dans le développement effectué depuis la Révolution tranquille.*

## Les voies à suivre, les moyens à mobiliser

*À partir de ce bilan stimulant, la stratégie **Vers le plein emploi** indique les voies à suivre : pour contrer le chômage conjoncturel, pour réduire le chômage structurel, nous devons miser sur la richesse de notre main-d'œuvre, favoriser l'investissement et profiter davantage du progrès technologique.*

*Cela signifie qu'il faut continuellement assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente sur l'ensemble du territoire, que les entreprises doivent devenir plus productives et plus compétitives et que de nouvelles percées doivent être réussies dans l'économie du savoir.*

*Ce triple effort doit être consenti en travaillant mieux et davantage avec toutes les régions du Québec, en tenant compte de leurs objectifs et besoins spécifiques en matière de développement. À cet égard, le Rendez-vous national des régions de l'automne a tracé la voie, avec notamment la mise en place des projets d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) visant à concentrer les efforts de développement des régions autour des filières industrielles les plus prometteuses.*

*Mais il faut également que l'ensemble des partenaires se mobilisent autour de l'objectif du plein emploi, afin que la croissance économique se traduise effectivement en emplois créés, et non pas strictement en augmentation inflationniste des prix et des salaires. En ce sens, l'objectif de plein emploi interpelle tous les représentants de la société civile, qui auront à faire leur part pour que le plein emploi soit atteint. Avec la publication de la stratégie **Vers le plein emploi**, la balle est aussi dans leur camp.*

## Des initiatives nouvelles, des propositions

*La stratégie **Vers le plein emploi** identifie ainsi clairement les façons d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé.*

*À partir de cette vision du plein emploi et des moyens d'y parvenir, le gouvernement annonce les premières initiatives mises en œuvre : les outils de formation dont nous disposons déjà sont réorientés pour permettre un meilleur arrimage de l'offre et de la demande d'emplois; des investissements publics sont prévus pour poursuivre l'amélioration des infrastructures de recherche et d'éducation; le gouvernement confirme son ambitieux plan de réduction des charges fixes des entreprises; des soutiens pratiques sont apportés aux entreprises exportatrices, notamment de petite dimension; Hydro-Québec est mobilisée pour accélérer la mise en valeur de notre potentiel énergétique.*

*En même temps, des propositions sont soumises à la discussion afin d'accroître nos percées technologiques dans de nouveaux domaines et de faire profiter plus largement les entreprises du progrès technologique. Une bonification des mesures fiscales générales en faveur de l'investissement peut être envisagée pour accélérer la modernisation de la machinerie et des équipements. Le financement des entreprises innovatrices, des coopératives et des entreprises d'économie sociale pourrait également être amélioré grâce à des initiatives appropriées.*

### **La mobilisation des partenaires**

*Ces propositions vont être analysées dans le cadre des consultations prébudgétaires que je vais entamer prochainement avec nos partenaires économiques et sociaux, élus comme représentants de la société civile. Ces consultations constitueront en même temps la première étape de cette démarche de mobilisation des partenaires économiques et sociaux, qui constitue une condition cruciale à la réalisation du plein emploi.*

*Tout cela doit être effectué en respectant la rigueur budgétaire. L'équilibre des finances publiques est un acquis que je ne remettrai pas en cause. Le déséquilibre fiscal que nous subissons par rapport au gouvernement fédéral, comme toutes les provinces canadiennes, nous prive de ressources essentielles pour assurer dans des conditions optimales les services que nous avons le mandat d'offrir aux citoyens. Dans ce contexte d'argent rare, nos interventions seront soigneusement calibrées, et leur intérêt toujours évalué en fonction du résultat effectivement attendu. Une analyse systématique des programmes existants est déjà entreprise, grâce à laquelle des marges de manœuvre seront dégagées.*

*Bien évidemment, pour atteindre le plein emploi, le Québec ne dispose pas des leviers d'action d'un État souverain. Certains de ces leviers, qui se trouvent à Ottawa, sont trop souvent utilisés pour des intérêts qui ne sont pas les nôtres. Malgré ce handicap majeur, nous devons aller de l'avant et mettre en œuvre nos objectifs économiques, car il en va de l'intérêt de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.*

*La stratégie **Vers le plein emploi** confirme ainsi le sérieux avec lequel le gouvernement met en œuvre l'objectif qu'il a fixé. Il reste maintenant à faire en sorte que toute la société se mobilise autour de cet objectif particulièrement stimulant.*

PAULINE MAROIS



---

# SOMMAIRE

En rendant public **Vers le plein emploi**, le gouvernement met en œuvre immédiatement l'objectif économique ambitieux qu'il s'est fixé dans son plan d'action **Horizon 2005**.

## ***Un contexte encourageant, des gains collectifs majeurs***

Le défi du plein emploi, proposé par le gouvernement aux Québécoises et aux Québécois, s'inscrit dans un contexte très encourageant, marqué par une croissance économique vigoureuse, un marché du travail d'un dynamisme exceptionnel et une réduction du chômage dans toutes les régions du Québec.

Le gouvernement est persuadé qu'il est possible d'aller plus loin, pour faire en sorte que tous les citoyens qui souhaitent travailler le puissent effectivement. Les gains collectifs qui en résulteraient justifient amplement un tel objectif : chaque fois que le taux de chômage baisse d'un point, il y a environ 50 000 personnes démunies de moins au Québec.

On estime par ailleurs qu'une réduction d'un point de pourcentage du taux de chômage correspond à une augmentation de près de deux points de pourcentage du PIB – ce qui représente une création additionnelle de richesse de 5 milliards de dollars. Un taux de chômage plus bas et un PIB plus important signifient des revenus additionnels pour les gouvernements, et donc des ressources supplémentaires pour financer les services publics à la population – telles la santé et l'éducation.

## ***Les clefs du plein emploi***

Pour relever le défi du plein emploi, il faut à la fois disposer d'une main-d'œuvre encore mieux formée et scolarisée, favoriser l'investissement et profiter davantage du progrès technologique.

Il faut également qu'existe un véritable consensus, parmi les partenaires économiques et sociaux, afin que les chômeurs, au même titre que ceux qui détiennent actuellement un emploi, puissent profiter des fruits d'une croissance économique accrue.

C'est dans ces directions que s'engage le gouvernement. La stratégie **Vers le plein emploi** comporte à cette fin des initiatives engagées immédiatement et des propositions soumises à la discussion.

### ***Renforcer la main-d'œuvre***

Il existe un lien direct entre formation de la main-d'œuvre, scolarisation et création d'emplois. Le Québec a réussi à se hisser, en quelques décennies, au rang des sociétés les plus éduquées de la planète, mais des progrès importants doivent encore être accomplis à cet égard.

Avec son plan d'action **Horizon 2005**, le gouvernement a engagé un effort prioritaire vers l'école secondaire. Dans le cadre de la stratégie **Vers le plein emploi**, le gouvernement effectuera des investissements de 250 millions de dollars d'ici 2005-2006, afin d'améliorer les infrastructures et les équipements des CÉGEPs et des universités.

Au plan de la formation, toutes les ressources d'Emploi-Québec seront mobilisées pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente. La formation sera mieux adaptée aux besoins du marché du travail. L'offre de formation sera définie en fonction des réalités économiques de chaque région. Une aide au recrutement sera apportée aux entreprises qui le désirent. Par ailleurs, des efforts spécifiques seront consentis pour accroître la participation de certains groupes au marché du travail. Pour ce faire, le gouvernement dégagera 30 millions de dollars sur trois ans.

### ***Favoriser l'investissement***

Le plein emploi passe par des entreprises plus compétitives et plus productives, ce qui implique de la part de ces dernières des investissements dans la machinerie et les équipements.

La taxe sur le capital constitue à cet égard un frein à la création d'emplois, puisqu'elle réduit la marge de manœuvre financière dont disposent les entreprises et qu'elle éloigne les investissements internationaux. Le gouvernement confirme donc le plan de réduction de 1 milliard de dollars de la taxe sur le capital, annoncé dans le *Discours sur le budget 2002-2003*. À terme, soit d'ici 2007, ce plan de réduction signifie une diminution de plus de 50 % de cette taxe.

Le gouvernement envisage de plus de renforcer certaines mesures fiscales actuelles, en allongeant la durée du congé de taxe sur le capital de deux ans à cinq ans pour certains investissements et en reconduisant la période d'admissibilité à ce congé et à la mesure d'amortissement accéléré de 125 % jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

On pourrait aller encore plus loin dans la stimulation des investissements des entreprises. En fait, si le gouvernement parvenait à réallouer 40 % des sommes actuellement consacrées aux programmes d'aide économique en leur faveur, ces sommes

pourraient être utilisées afin de réduire de 8,9 % à 5 % le taux d'imposition applicable aux entreprises.

Grâce à ce geste spectaculaire, le taux d'imposition des entreprises serait sans équivoque le plus faible au Canada, créant ainsi un contexte particulièrement favorable au déclenchement de nouveaux investissements – et ce même si le taux d'imposition fédéral reste trop élevé.

### ***Une aide sur le terrain, un soutien au financement***

La stratégie **Vers le plein emploi** annonce des aides accrues aux entreprises sur le terrain, avec le lancement de la *Politique de développement des exportations* – 61 millions de dollars sur trois ans – et un effort vers le développement des produits.

Les PME, les coopératives et les entreprises d'économie sociale auront un meilleur accès au financement, notamment avec la mise en place des mesures adoptées lors du *Rendez-vous national des régions*. Une *Politique de développement des coopératives* sera bientôt déposée, visant l'augmentation, principalement en région, de l'emploi coopératif, la croissance des coopératives et leur diversification avec une injection de 20 millions de dollars sur trois ans. Finalement, un plan d'action en matière d'économie sociale sera mis en œuvre.

### ***La transformation des ressources naturelles***

La stratégie **Vers le plein emploi** comporte un volet consacré spécifiquement à la transformation des ressources naturelles. Le défi du plein emploi sera en effet en bonne partie relevé dans les régions ressources, où des gains majeurs peuvent être obtenus en développant la deuxième et la troisième transformation.

Le gouvernement passe à une nouvelle étape dans l'effort visant à ce que davantage de ressources soient transformées sur notre territoire, avec la mise en œuvre des projets ACCORD<sup>1</sup>, la maximisation des retombées économiques liées à la mise en valeur des ressources naturelles et l'utilisation systématique du pouvoir de négociation avec les grands partenaires privés.

### ***Développer le potentiel énergétique***

Pour sa part, l'État québécois assumera son rôle direct d'investisseur en exploitant pleinement l'avantage comparatif que constitue notre potentiel énergétique, par l'intermédiaire d'Hydro-Québec. La priorité sera bien sûr accordée à l'hydroélectricité, mais des projets

---

<sup>1</sup> L'acronyme ACCORD signifie *Action concertée de coopération régionale de développement*.

prometteurs sont également sur la table, pour ce qui est de l'énergie éolienne et de la mise en valeur de notre potentiel gazier. L'État investira également dans le développement des infrastructures routières et technologiques.

### ***Profiter davantage du progrès technologique***

Profiter davantage du progrès technologique est l'un des plus sûrs moyens d'accroître notre productivité et notre compétitivité, dans un monde où les découvertes se multiplient et où l'innovation est plus que jamais le moteur du succès et de la croissance.

Dans le cadre de la stratégie **Vers le plein emploi**, le gouvernement va stimuler les activités de recherche, notamment en poursuivant la modernisation des équipements mis à la disposition des chercheurs et en investissant directement dans les réseaux placés sous sa responsabilité – centres de recherche et universités, en particulier. Le gouvernement annonce ainsi des investissements de 50 millions de dollars, d'ici 2005-2006, pour la construction ou l'aménagement de nouvelles installations publiques de recherche.

Des initiatives sont proposées pour mieux valoriser les découvertes issues des centres de recherche et des universités. Des propositions sont également formulées pour soutenir le démarrage des entreprises innovantes.

Il faut enfin s'assurer que les entreprises de haute technologie disposent d'un financement suffisant, ce qui pose toute la question du besoin en capital de risque et des façons d'y répondre. Pour le gouvernement, il faut attirer davantage d'investisseurs étrangers dans le domaine du capital de risque, et permettre aux entreprises de haute technologie d'accéder au capital de risque déjà disponible.

### ***Financer la stratégie de plein emploi***

Le gouvernement fait le pari de mettre en œuvre l'ambitieuse stratégie de plein emploi sans mobiliser de ressources additionnelles au service de la politique économique. Le maintien de l'équilibre budgétaire le lui interdit, et le gouvernement dispose déjà d'une « force de frappe » majeure dédiée à la croissance et au développement – qu'il s'agit d'utiliser pleinement au service du plein emploi.

Au total, les nouvelles initiatives enclenchées à la suite du dépôt de ce document totalisent 411 millions de dollars. Cependant, compte tenu que certains des investissements sont amortis sur plusieurs années, l'impact sur les dépenses du gouvernement est de moins de 200 millions de dollars pour les trois prochains exercices financiers.

Le gouvernement a déjà entamé une revue systématique des différents programmes budgétaires et fiscaux existants. Du côté des mesures budgétaires, le gouvernement souhaite réallouer environ 10 % de l'aide directe aux entreprises, ce qui permettra de dégager une marge de manœuvre d'environ 50 millions de dollars annuellement pour la mise en œuvre de la stratégie **Vers le plein emploi**.

Pour le reste, le financement des premières initiatives mises en œuvre par le gouvernement sera assuré en gelant à leur niveau actuel plusieurs programmes d'incitation fiscale visant l'installation d'entreprises dans des sites désignés. Les projets de la Cité du commerce électronique et de la Zone de commerce électronique seront également réduits. Ces modifications ne remettent pas en cause les engagements actuels. Elles ont pour effet de limiter la croissance future des dépenses fiscales initialement prévues.

### Nouvelles initiatives et sources de financement

(en millions de dollars)

	2003-04	2004-05	2005-06	Total
<b>Marge de manœuvre dégagée</b>				
<i>Resserrements de certaines mesures fiscales</i>				
– Gel des superficies autorisées CNE, CNNTQ, CDTI	—	7,0	12,0	19,0
– Réduction des superficies autorisées Cité du multimédia, Cité du commerce électronique et Zone du commerce électronique	—	36,0	71,0	107,0
<i>Resserrements de certaines mesures budgétaires</i>	<i>50,0</i>	<i>50,0</i>	<i>50,0</i>	<i>150,0</i>
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>93,0</b>	<b>133,0</b>	<b>276,0</b>
<b>Moins :</b>				
<b>Nouvelles initiatives</b>				
– Programme d'investissement pour la recherche et la scolarisation <sup>1</sup>	18,0	30,0	30,0	78,0
– Développement et diversification des exportations	9,6	23,8	27,3	60,7
– Développement des coopératives	4,5	7,9	7,6	20,0
– Main-d'œuvre	10,0	10,0	10,0	30,0
<i>Sous-total</i>	<i>42,1</i>	<i>71,7</i>	<i>74,9</i>	<i>188,7</i>
– Autres initiatives à être mises en place ou économies à réaliser	7,9	21,3	58,1	87,3
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>93,0</b>	<b>133,0</b>	<b>276,0</b>
<b>ÉCART TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(1) Programme d'immobilisations de 300 millions de dollars dont 50 millions de dollars pour la recherche et 250 millions de dollars pour la scolarisation. Le coût de ces investissements étant amorti sur plusieurs années, l'impact sur les dépenses est estimé à 78 millions de dollars de 2003-2004 à 2005-2006.

### ***Mobiliser les partenaires***

En rendant publique la stratégie **Vers le plein emploi**, le gouvernement enclenche un vaste mouvement de mobilisation de ses différents partenaires économiques et sociaux autour de l'objectif poursuivi.

À très court terme, la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche profitera de l'expertise de la Commission des partenaires du marché du travail, pour réfléchir ensemble aux meilleurs moyens de s'assurer que la croissance économique se traduise bien en création d'emplois.

Dans le cadre de ses consultations prébudgétaires, la ministre discutera avec les différents partenaires économiques et sociaux de toutes les régions du Québec des meilleurs moyens d'atteindre le plein emploi.

### ***Un objectif majeur, exigeant et stimulant***

Le plein emploi à l'horizon 2005 constitue un objectif majeur et exigeant, que le gouvernement ne pourra atteindre seul. Il s'agit également d'un objectif extrêmement stimulant, autour duquel l'ensemble des Québécoises et des Québécois devrait se mobiliser.

Il illustre les étapes déjà franchies dans le développement de notre économie, et les ambitions que nous pouvons légitimement formuler quant à notre avenir économique.

# TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	xiii
Liste des graphiques.....	xv
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>SECTION 1 : LE DÉFI DU PLEIN EMPLOI.....</b>	<b>3</b>
<b>1. LE CHEMIN PARCOURU : UN BILAN IMPRESSIONNANT.....</b>	<b>5</b>
Une croissance économique très vigoureuse.....	8
Un dynamisme exceptionnel du marché du travail.....	11
<b>2. ALLER PLUS LOIN.....</b>	<b>17</b>
Le défi.....	18
Les clefs du plein emploi.....	21
<b>SECTION 2 : LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE.....</b>	<b>25</b>
<b>1. RENFORCER LA MAIN-D'ŒUVRE.....</b>	<b>27</b>
Améliorer encore la scolarisation.....	29
La formation de la main-d'œuvre.....	33
<b>2. FAVORISER L'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>41</b>
Des procédés de fabrication plus modernes et plus efficaces.....	42
Transformer davantage les ressources naturelles.....	55
Développer notre potentiel énergétique.....	60
Développer les infrastructures routières et technologiques.....	67
<b>3. PROFITER DAVANTAGE DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE.....</b>	<b>69</b>
Stimuler les activités de recherche.....	70
La valorisation de la recherche.....	72
Promouvoir la création d'entreprises.....	74
Le financement des entreprises de haute technologie.....	76

---



# TABLE DES MATIÈRES

<b>LES PROCHAINES ÉTAPES : LE FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES .....</b>	<b>79</b>
Le financement de la stratégie de plein emploi .....	80
La mobilisation des partenaires autour du plein emploi .....	86
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>87</b>
Un objectif majeur, exigeant et stimulant .....	87

---

# LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Taux de chômage pour les régions du Québec .....	15
TABLEAU 2	Impact financier pour le gouvernement du plan de réduction de la taxe sur le capital .....	45
TABLEAU 3	Réduction du fardeau fiscal d'une entreprise type du secteur de la fabrication.....	47
TABLEAU 4	Évolution des taux d'imposition sur le revenu des sociétés – Québec, Canada et certaines provinces .....	48
TABLEAU 5	Projets ACCORD : créneaux d'excellence identifiés par les régions.....	57
TABLEAU 6	Projets de production hydroélectrique d'Hydro-Québec .....	66
TABLEAU 7	Nouvelles initiatives et sources de financement .....	84
TABLEAU 8	Resserrements des mesures fiscales – Tableau synthèse.....	85



# LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	Ratio Québec-Ontario du PIB réel par habitant .....	7
GRAPHIQUE 2	Croissance du PIB réel au Québec.....	8
GRAPHIQUE 3	Croissance économique annuelle moyenne pour la période 1997-2002.....	9
GRAPHIQUE 4	Évolution du PIB depuis les événements du 11 septembre 2001 .....	10
GRAPHIQUE 5	Création d'emplois au Québec.....	11
GRAPHIQUE 6	Évolution du taux de chômage au Québec .....	12
GRAPHIQUE 7	Évolution du taux d'emploi des 15-64 ans au Québec.....	13
GRAPHIQUE 8	Taux d'emploi des 15-24 ans – Québec et reste du Canada.....	14
GRAPHIQUE 9	Écart de taux de chômage entre Montréal et Toronto .....	16
GRAPHIQUE 10	Taux de chômage par niveau de scolarité et groupe d'âge – 2001 .....	27
GRAPHIQUE 11	Taux de participation à la formation continue et taux de décrochage du secondaire – Québec et Ontario .....	28
GRAPHIQUE 12	Budget d'intervention d'Emploi-Québec selon la nature des activités – année financière 2001-2002 .....	33
GRAPHIQUE 13	Investissements privés en machines et matériel – Québec, Ontario et États-Unis .....	42
GRAPHIQUE 14	Taux de chômage par région du Québec – 2002 .....	55
GRAPHIQUE 15	Émissions de gaz à effet de serre – 2000.....	62
GRAPHIQUE 16	Intervention gouvernementale auprès des entreprises.....	81



# INTRODUCTION

Le *Plan d'action* mis en œuvre par le gouvernement, **Horizon 2005**, comporte un objectif économique exigeant et ambitieux : avec ce plan, le gouvernement vise le plein emploi à court terme et engage une stratégie à cette fin.

Le présent document vise à mettre en œuvre immédiatement cet objectif, tout en entamant un processus qui va se déployer graduellement.

⇒ La première section aborde la nature même du **défi** que le gouvernement veut relever. Ce défi est à la portée des Québécoises et des Québécois : le chemin parcouru au cours des dernières années et le bilan impressionnant dont le Québec peut se féliciter permettent de s'en convaincre.

Encore faut-il bien identifier les clefs du plein emploi, ce qui permet d'élaborer les principes d'action qui animeront la politique économique gouvernementale.

⇒ Le défi du plein emploi étant ainsi circonscrit, il faut immédiatement tracer les voies de la **stratégie gouvernementale** définie afin d'atteindre cet objectif.

La deuxième section présente les principales orientations retenues par le gouvernement pour atteindre l'objectif qu'il a fixé, ainsi que les premières initiatives mises en œuvre pour les concrétiser. De plus, on y trouve un certain nombre de propositions, immédiatement soumises à la discussion.

⇒ Les **prochaines étapes** de la stratégie sont abordées au terme du document.

Le gouvernement annonce un certain nombre de décisions afin de **financer** le déploiement de la stratégie. Simultanément, il lance un appel à la **mobilisation des partenaires** autour de l'objectif de plein emploi. Comme on le constatera, cette mobilisation constitue une condition cruciale si l'on veut effectivement atteindre cet objectif ambitieux.

Afin d'appuyer les discussions à venir et d'explicitier les choix qu'il a effectués, **un cahier d'information complémentaire** permet de mettre en évidence **certains éléments de la stratégie gouvernementale**.



---

# SECTION 1

## LE DÉFI DU PLEIN EMPLOI

Le défi du plein emploi, proposé par le gouvernement aux Québécoises et aux Québécois, s'inscrit dans un contexte très encourageant. En effet, l'économie québécoise a réalisé des progrès majeurs au cours des dernières années, et on doit se féliciter du chemin parcouru.

Le gouvernement est cependant persuadé qu'il est possible d'aller encore plus loin. La bonne santé de notre économie laisse prévoir une poursuite de la réduction du taux de chômage. Il existe cependant un risque de se heurter rapidement à une limite – correspondant à ce que l'on appelle le « chômage structurel ».

Le défi du plein emploi que propose le gouvernement vise à abaisser cette limite : il faut que dans un délai rapproché, toutes les Québécoises et tous les Québécois qui désirent travailler le puissent effectivement. Concrètement, c'est ce que signifie le plein emploi pour chacune et chacun d'entre nous.



## **1. LE CHEMIN PARCOURU : UN BILAN IMPRESSIONNANT**

L'économie du Québec réalise actuellement des performances remarquables, qui contrastent avec la situation qui prévalait en 1994.

- ⇒ La croissance économique est très vigoureuse, et dépasse celle des pays du G-7.
- ⇒ Le marché du travail fait preuve d'un dynamisme exceptionnel, comme le démontrent la création d'emplois et la baisse spectaculaire du taux de chômage.
- ⇒ Toutes les régions du Québec bénéficient de cette réduction du taux de chômage. Quant à Montréal, sa prospérité retrouvée illustre le chemin ainsi parcouru.

### ***Des progrès qui s'inscrivent dans le prolongement de la Révolution tranquille***

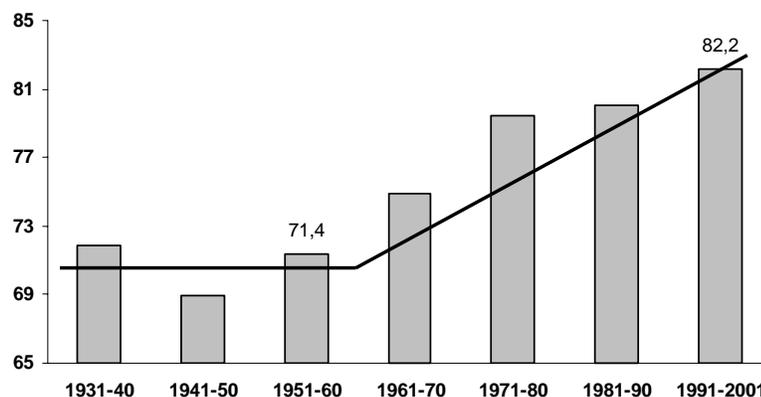
Les progrès accomplis par le Québec au plan économique s'inscrivent en fait en droite ligne dans le prolongement de la Révolution tranquille.

- Au début des années soixante, l'économie québécoise souffrait de faiblesses majeures. L'activité économique reposait principalement sur l'exploitation des ressources naturelles, les francophones étaient virtuellement absents du monde des affaires, le niveau d'éducation de la population était faible et l'État mal organisé.
- La nationalisation de l'hydroélectricité, la mise en place de la Société générale de financement (SGF) et de la Caisse de dépôt et placement, la création du ministère de l'Éducation, l'adoption de grandes mesures sociales ont signifié que le Québec mettait les bouchées doubles pour rattraper son retard.
- Des outils financiers – Régime d'épargne-actions, Fonds de travailleurs – ont ensuite été mis en place, pour soutenir les entreprises, permettant l'essor de firmes québécoises d'envergure. On fait notamment référence à Cascades, Bombardier ou au Cirque du Soleil.
- Plus récemment, le Québec a été confronté aux défis de la mondialisation et a rapidement identifié le potentiel que représentait l'ouverture des marchés en appuyant l'ALÉNA. Le Québec fut initialement la seule province à appuyer la mise en place de cet accord.
- L'État a ensuite ciblé ses interventions vers les secteurs les plus prometteurs de la nouvelle économie, réussissant par ailleurs à assainir les finances publiques et à maintenir la compétitivité fiscale des entreprises.

Toutes ces réformes ont permis des rattrapages importants en termes de niveau de vie. Après des décennies de surplace, on observe depuis quarante ans que le Québec a mieux fait que l'Ontario en termes de croissance de niveau de vie, mesuré par le produit intérieur brut (PIB) par habitant.

Alors que le niveau de vie des Québécois était inférieur à celui de l'Ontario par près de 30 % en 1960, l'écart entre le Québec et l'Ontario n'a cessé de diminuer, passant à moins de 18 % en moyenne durant la dernière décennie.

**GRAPHIQUE 1**  
**Ratio Québec-Ontario du PIB réel par habitant**  
 (en pourcentage)



N.B. Le creux des années quarante est attribuable à la concentration en Ontario de l'effort de guerre canadien.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

#### **Des politiques fédérales défavorables**

Les progrès accomplis par le Québec au plan économique sont d'autant plus remarquables qu'une partie des leviers d'action économique était entre les mains d'un gouvernement – le gouvernement fédéral – dont les initiatives sont loin d'avoir toujours contribué à ces progrès.

Sans faire la liste complète des politiques fédérales qui ont nui au développement économique du Québec, on peut simplement donner deux exemples :

- Le gouvernement fédéral investit beaucoup moins en recherche et développement (R-D) au Québec qu'en Ontario. En dollars par habitant, et depuis dix ans, la R-D exécutée par le gouvernement fédéral est pratiquement trois fois plus importante en Ontario qu'au Québec.

Si le Québec avait pu bénéficier sur son territoire des mêmes dépenses fédérales de R-D par habitant que l'Ontario, c'est environ 350 millions de dollars d'investissements additionnels qui auraient été effectués en 1998.

- Dans les années soixante et soixante-dix, le gouvernement fédéral a massivement investi dans la filière nucléaire, installée presque essentiellement en Ontario, alors que dans le même temps, le Québec assumait seul la mise en valeur de ses ressources hydroélectriques.

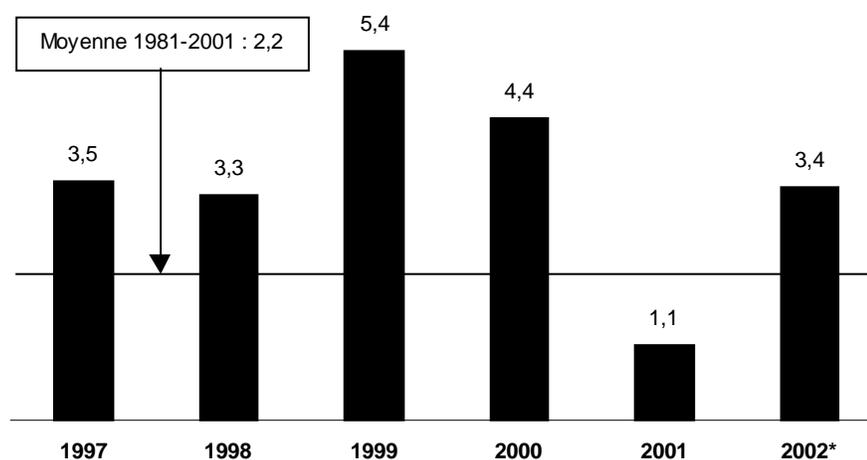
## UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE TRÈS VIGOUREUSE

L'économie du Québec a connu une forte progression au cours des dernières années. En fait, la croissance observée atteint maintenant des niveaux records, par rapport aux deux dernières décennies.

- Depuis 1997, la croissance du PIB réel québécois a atteint en moyenne 3,5 %, soit près de 60 % plus élevée que la croissance moyenne enregistrée au cours de la période 1981-2001.
- En 1999, le taux de croissance de l'économie s'est établi à 5,4 %, soit le plus fort taux observé depuis 1973. En 2002, les résultats déjà observés dépassent de nouveau la moyenne des vingt dernières années.

### GRAPHIQUE 2

#### Croissance du PIB réel au Québec (en pourcentage)



\*Moyenne des deux premiers trimestres de 2002 par rapport à la moyenne des deux premiers trimestres de 2001.

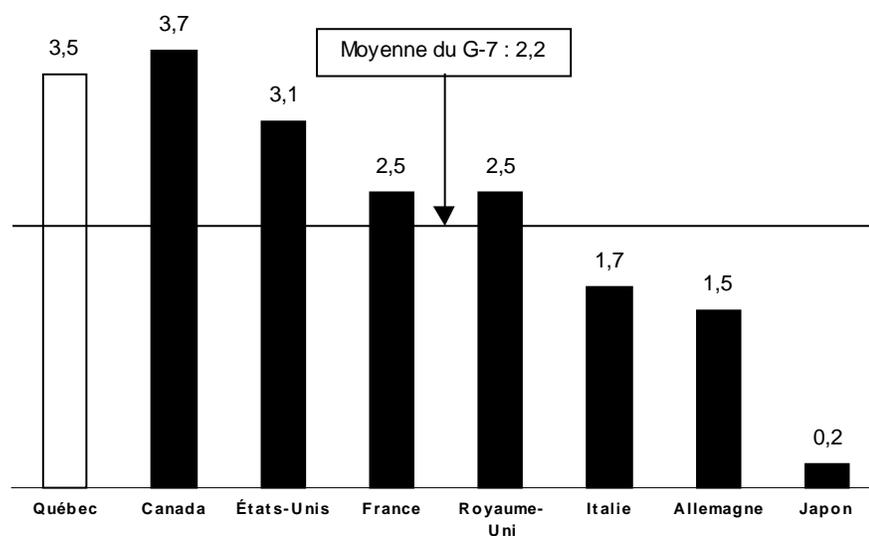
Source: Institut de la statistique du Québec.

### ***Une croissance plus rapide que celle des pays du G-7***

La performance du Québec, au plan de la croissance économique, est d'autant plus impressionnante qu'elle surclasse celle des pays membres du G-7.

- En effet, depuis 1997, la progression annuelle moyenne du PIB réel québécois a été 1,6 fois plus élevée que celle de la moyenne du G-7 (3,5 % comparativement à 2,2 %).
- Bien plus, le Québec a obtenu de meilleurs résultats que la plupart des pays membres du G-7, y compris les États-Unis (3,1 %).

**GRAPHIQUE 3**  
**Croissance économique annuelle moyenne pour la période 1997-2002\***  
 (en pourcentage)



\* Premier semestre de 2002.

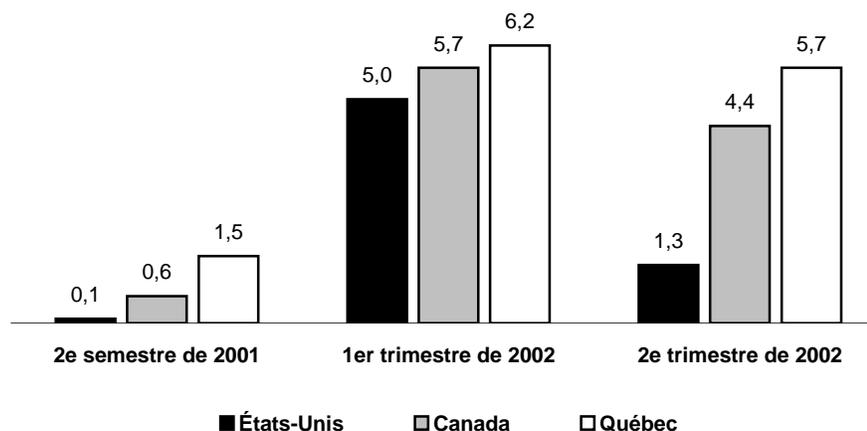
Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et Global Insight.

### ***Une meilleure réponse au choc du 11 septembre***

La vigueur de l'économie québécoise s'est clairement illustrée après les événements tragiques du 11 septembre 2001. Bien qu'affectée directement par ces événements, en raison de ses liens commerciaux étroits avec les États-Unis, l'économie québécoise a beaucoup mieux résisté que l'économie américaine et l'économie canadienne dans son ensemble.

On constate ainsi que depuis le deuxième semestre de 2001, la croissance du PIB réel québécois est supérieure à celle des États-Unis et du Canada.

**GRAPHIQUE 4**  
**Évolution du PIB depuis les événements du 11 septembre 2001**  
 (variation en pourcentage à taux annuel)



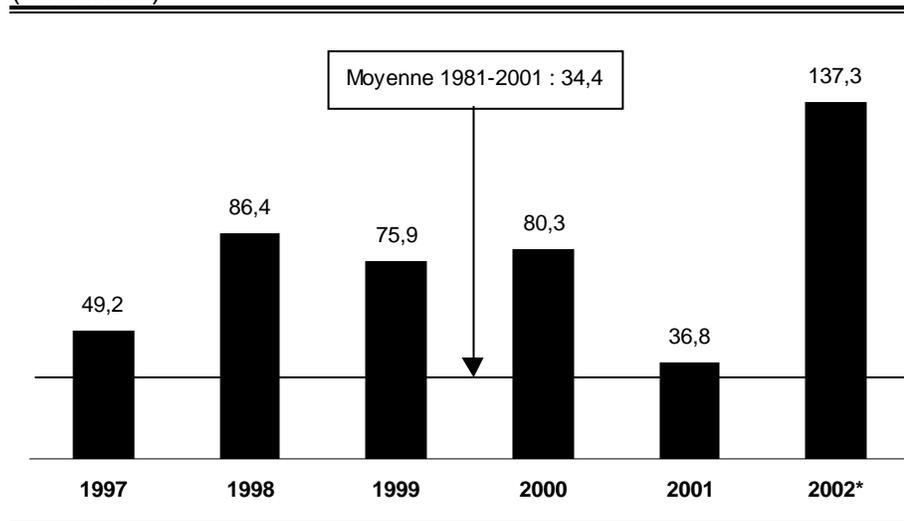
Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et Global Insight.

## UN DYNAMISME EXCEPTIONNEL DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La très forte croissance de l'économie québécoise s'est répercutée sur le marché du travail et, là aussi, de façon spectaculaire.

- Depuis 1997, il s'est créé au Québec plus de 450 000 emplois.
- Pour la période 1997-2002, cette performance signifie une création annuelle moyenne de 78 000 emplois, soit plus du double de ce qui a été observé pour la période 1981-2001.
- Pour les onze premiers mois de 2002, les résultats sont particulièrement impressionnants : de janvier à novembre 2002, près de 140 000 emplois ont en effet été créés au Québec, ce qui représente la plus forte création d'emplois observée dans notre économie pour les onze premiers mois d'une année, depuis que les données existent.

GRAPHIQUE 5  
Création d'emplois au Québec  
(en milliers)



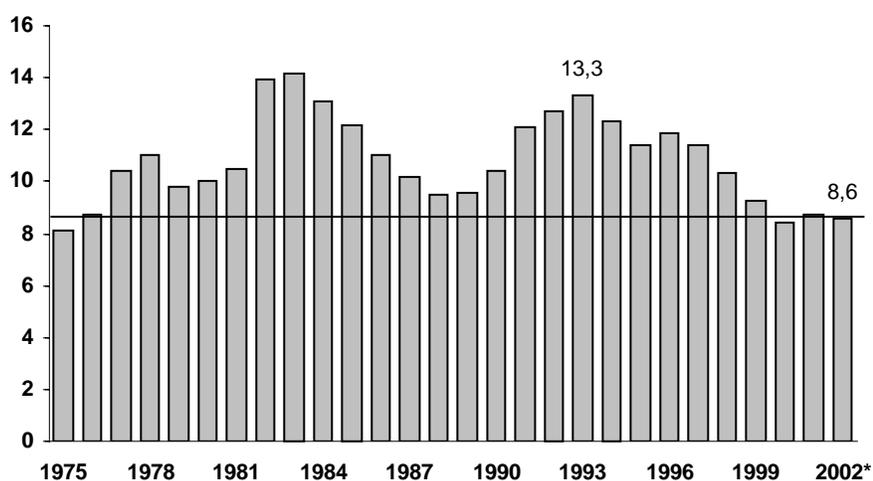
\* Création d'emplois dans les onze premiers mois de l'année.  
Source : Statistique Canada.

### ***Une forte baisse du taux de chômage***

Le dynamisme du marché du travail se mesure également à la diminution très rapide du taux de chômage.

- Sur une base annuelle, et à partir de 1989, le taux de chômage n'avait cessé de monter – atteignant 13,3 % en 1993.
- Depuis 1994, le taux de chômage a rapidement diminué. Un premier record a été établi en 2000, avec un taux de chômage de 8,4 %, soit le niveau le plus bas depuis vingt-cinq ans.
- Ce record est en voie d'être égalé. Pour les onze premiers mois de 2002, le taux de chômage s'est établi à 8,6 %.

**GRAPHIQUE 6**  
**Évolution du taux de chômage au Québec**  
 (en pourcentage)



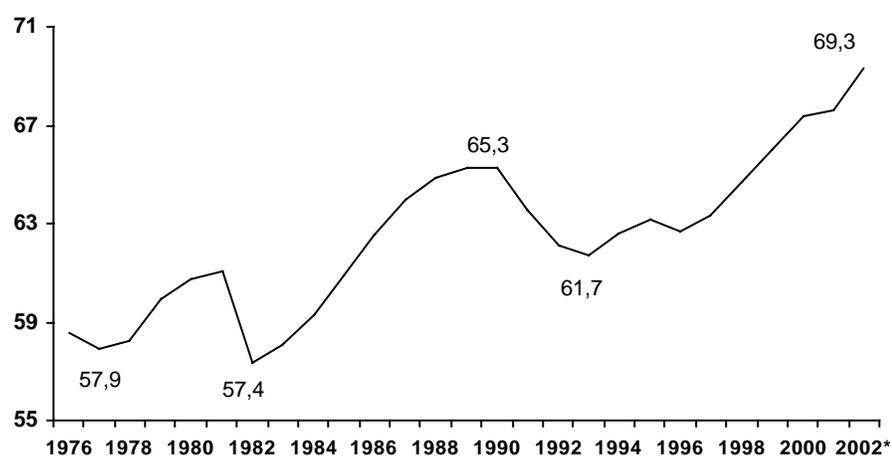
\* Moyenne des onze premiers mois de 2002.  
 Source : Statistique Canada.

### ***Un taux d'emploi record***

En 2002, la proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans détenant un emploi – ce que l'on appelle le taux d'emploi – a atteint un sommet historique, s'établissant à 69,3 %.

Depuis 1994, l'écart qui nous sépareit à ce titre du reste du Canada a été réduit de moitié, passant de six points de pourcentage à moins de trois points de pourcentage.

GRAPHIQUE 7  
**Évolution du taux d'emploi des 15-64 ans au Québec**  
 (en pourcentage)



\* Moyenne des onze premiers mois de 2002.

Source : Statistique Canada.

Conséquence de cette situation très dynamique, le nombre de personnes présentes sur le marché du travail et ayant ou non un emploi – ce que l'on appelle le « taux d'activité » – a lui-même très fortement augmenté.

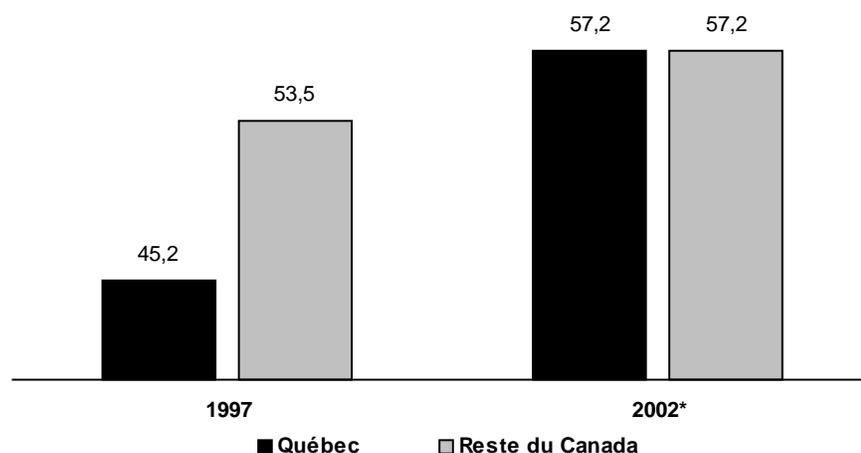
- Ce taux a atteint près de 76 % de la population de 15 à 64 ans, comparativement à 71,4 % en 1994.
- Si le taux d'activité n'avait pas augmenté depuis le début de l'année, le taux de chômage au Québec s'établirait actuellement à 6,9 %.

***La situation des jeunes : un renversement important***

Sur le marché de l'emploi, l'évolution la plus spectaculaire est sans nul doute celle dont ont bénéficié les jeunes.

- En 1997, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans s'établissait au Québec à 45,2 %, comparativement à 53,5 % dans le reste du Canada.
- Pour la moyenne des onze premiers mois de 2002, la performance du Québec a rejoint celle du reste du Canada, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans atteignant ainsi 57,2 %.

GRAPHIQUE 8  
**Taux d'emploi des 15-24 ans – Québec et reste du Canada**  
(en pourcentage)



\* Moyenne des onze premiers mois de 2002.  
Source : Statistique Canada.

### ***Des progrès dans toutes les régions***

Le dynamisme de l'économie québécoise profite à l'ensemble des régions du Québec. En effet, depuis 1994, toutes les régions du Québec ont connu des baisses de leur taux de chômage.

- Dans les régions ressources, le taux de chômage a en moyenne diminué de 2,7 points de pourcentage entre 1994 et 2002.
- Durant la même période, les régions centrales ont enregistré une baisse moyenne du taux de chômage de 3,2 points de pourcentage.
- Le taux de chômage dans la région de la Capitale-Nationale a aussi diminué de façon marquée, passant de 12,2 % en 1994 à 6,6 % en 2002.

**TABLEAU 1**  
**Taux de chômage pour les régions du Québec**  
(en pourcentage)

	1994	2002*	Écart en points de pourcentage
Bas-Saint-Laurent	15,3	10,5	-4,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	14,9	12,1	-2,8
Capitale-Nationale	12,2	6,6	-5,6
Mauricie	13,0	11,4	-1,6
Estrie	9,6	7,9	-1,7
Montréal	14,0	9,8	-4,2
Outaouais	11,1	7,7	-3,4
Abitibi-Témiscamingue	12,9	10,7	-2,2
Côte-Nord et Nord-du-Québec	14,5	10,3	-4,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	21,6	21,0	-0,6
Chaudière-Appalaches	8,5	6,6	-1,9
Laval	12,4	9,1	-3,3
Lanaudière	12,5	7,6	-4,9
Laurentides	13,5	8,4	-5,1
Montréal	10,3	7,3	-3,0
Centre-du-Québec	8,7	7,5	-1,2
Ensemble du Québec	12,3	8,6	-3,7
Régions ressources <sup>1</sup>	14,7	12,0	-2,7
Régions centrales	10,7	7,5	-3,2
Capitale-Nationale	12,2	6,6	-5,6
Montréal et Laval	13,8	9,7	-4,1

(1) Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

\* Moyenne des trois premiers trimestres de 2002.

Source : Statistique Canada.

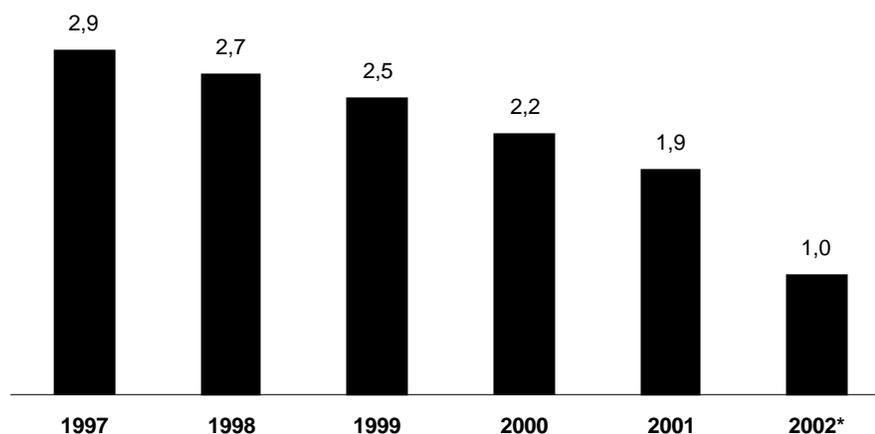
À Montréal, le renversement de situation est particulièrement spectaculaire. Il y a huit ans, la situation économique de Montréal faisait l'objet de beaucoup d'inquiétude, et plusieurs prédisaient même un déclin rapide de la métropole.

Depuis 1994, la situation s'est complètement renversée. Montréal est maintenant une métropole florissante, qui s'est taillée une place enviable dans plusieurs secteurs de la nouvelle économie.

- Depuis septembre 1994, la région métropolitaine de Montréal a bénéficié de la création de plus de 300 000 emplois.
- En 1994, le taux de chômage à Montréal s'établissait à 12,7 %; en 1997, il était de 10,9 %, il est maintenant à 8,4 %<sup>2</sup>. En fait, depuis 1997, l'écart avec Toronto s'est réduit des deux tiers.

GRAPHIQUE 9

**Écart de taux de chômage entre Montréal et Toronto**  
(en points de pourcentage)



\* Moyenne des onze premiers mois de 2002.

Source : Statistique Canada.

<sup>2</sup> Moyenne des onze premiers mois de 2002.

## 2. ALLER PLUS LOIN

Les performances remarquables réalisées par l'économie québécoise au cours des dernières années sont évidemment très encourageantes. Elles démontrent que le chômage n'est pas une fatalité, que l'accent mis sur le développement de la main-d'œuvre, sur les investissements et sur le progrès technologique finit par donner les résultats attendus, et que c'est l'ensemble des Québécois qui bénéficient d'une croissance forte et soutenue.

Pour le gouvernement, les résultats obtenus doivent surtout nous inciter à aller plus loin. Le gouvernement est convaincu que le Québec dispose de réserves de croissance exceptionnelles et que, sur de nombreux plans, nous sommes en mesure de rattraper et même de dépasser les juridictions voisines.

- ⇒ L'objectif prioritaire proposé, c'est celui d'atteindre le plein emploi à l'horizon 2005. Le **défi** proposé aux Québécois consiste en fait à accroître la prospérité actuelle en abaissant le « chômage structurel » sur lequel risque bientôt de se buter la création d'emplois.
- ⇒ À cette fin, un certain nombre de « **clefs du plein emploi** » ont été identifiées débouchant sur autant de principes d'action.

## LE DÉFI

Selon les prévisions actuelles, la croissance de l'économie québécoise devrait continuer d'enregistrer des performances remarquables au cours des prochaines années.

- Les prévisions actuelles font ainsi état d'un taux de croissance de l'économie québécoise de 3,8 % en 2002 et de 3,3 % en 2003.
- On prévoit également que le taux de chômage observé au Québec devrait baisser à 8,1 % en 2003, et pourrait descendre à 7,8 % en 2004 – ce qui constituerait le taux de chômage le plus bas depuis 1974, et représenterait la création de 110 000 nouveaux emplois d'ici 2004.

### ***Maintenir la croissance actuelle***

Ces prévisions très encourageantes ne peuvent tenir lieu d'action. Pour le gouvernement, rien n'est jamais vraiment acquis en matière de conjoncture économique, et il faut utiliser les différents leviers disponibles pour soutenir la confiance des ménages comme celle des entreprises.

C'est ce que le gouvernement s'emploie à faire : les grands projets engagés tout au long de l'année 2002 vont indéniablement maintenir le dynamisme actuel de notre économie, permettant ainsi que la réduction prévue du taux de chômage se confirme.

À cet égard, le déploiement du *Plan d'accélération des investissements publics* (PAIP), la mise en chantier immédiate de plusieurs grands chantiers hydroélectriques et le démarrage de projets industriels de très grande envergure – telles l'expansion de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles et de l'usine Wayagamak à Trois-Rivières, ainsi que la relance de l'usine de la Gaspésia à Chandler – ont déjà un impact significatif sur la croissance de l'emploi.

***Aller au-delà : diminuer le taux de chômage structurel***

Il faut cependant aller plus loin, et c'est là tout le sens de l'objectif de plein emploi retenu par le gouvernement.

Cet objectif signifie que l'on doit réduire le taux de chômage structurel – évalué aux environs de 7,5 %, dans le cas du Québec. Ce taux correspond au seuil où la croissance économique risque de se transformer en inflation, entraînant alors un resserrement des politiques monétaires.

**Une évaluation du taux de chômage structurel au Québec**

Le taux de chômage structurel correspond au plus bas taux de chômage qu'il est possible d'atteindre, sans que les salaires et les prix commencent à croître de façon incontrôlée. L'économiste Pierre Fortin parle de « taux de chômage non inflationniste (TCNI) », un taux en deçà duquel plusieurs phénomènes s'enclenchent.

- Le taux d'utilisation des capacités de production est tellement élevé que les pénuries de travailleurs et d'équipements sont généralisées.
- L'économie est dite en « surchauffe ». Il se produit une accélération en spirale des salaires et des prix.
- Le taux d'inflation dépasse la norme officielle de 2 % par an de manière persistante.
- Conformément au mandat qu'elle a reçu en 1991, la Banque du Canada intervient afin de ramener le taux d'inflation à cette norme. Pour cela, la Banque du Canada augmente les taux d'intérêt, afin de freiner la croissance – ce qui a pour résultat de faire remonter le taux de chômage au delà de sa limite « non inflationniste ».

Selon l'économiste Pierre Fortin, le « TCNI » peut être estimé, dans le cas du Québec, aux environs de 7,6 %. Ce taux aurait diminué au cours des dernières années, puisqu'il était chiffré aux environs de 9,5 % en 1989. Au cours de la même période, le Canada et les États-Unis auraient également connu une réduction de leur taux de chômage structurel.

### ***Les gains collectifs liés à la baisse du chômage structurel***

Le taux de chômage structurel du Québec est encore trop élevé, et pour en prendre conscience, il suffit de chiffrer les gains collectifs qui résulteraient de son abaissement.

- Il existe un lien direct entre le taux de chômage et le niveau de la pauvreté. Chaque fois que le taux de chômage baisse d'un point de pourcentage, il y a environ 50 000 personnes démunies de moins au Québec.
- Globalement, la diminution du taux de chômage signifie qu'un plus grand nombre de personnes contribuent à la création de richesse, ce qui profite à tous.

On estime ainsi qu'une réduction de un point de pourcentage du taux de chômage correspond à une augmentation de près de deux points de pourcentage du PIB – ce qui représente concrètement une création additionnelle de richesse de 5 milliards de dollars.

Un taux de chômage plus bas et un PIB plus important signifient des revenus additionnels pour les gouvernements, et donc des ressources supplémentaires pour financer les services publics à la population – telles la santé et l'éducation.

La réduction du taux de chômage structurel permettrait ainsi à l'économie québécoise d'accroître son potentiel de production et d'utiliser pleinement les facteurs de croissance actuels.

Au total, la baisse du chômage profite à l'ensemble de la collectivité, nous permettant ainsi de disposer davantage de ressources utilisables pour répondre à nos priorités.

## LES CLEFS DU PLEIN EMPLOI

À partir des caractéristiques du taux de chômage structurel que l'on veut réduire, les clefs du plein emploi peuvent être identifiées.

Elles sont essentiellement au nombre de trois :

- ⇒ En premier lieu, il faut que les emplois créés par les entreprises trouvent effectivement preneurs sur le marché du travail.

Cet arrimage entre l'offre et la demande d'emplois est crucial pour contrer les pénuries de main-d'œuvre là où elles se manifestent et, de façon structurelle, il ne peut être garanti que par le rehaussement des compétences des travailleurs ou des futurs travailleurs. Il existe donc une relation étroite entre **formation** et **emploi** – l'augmentation de la scolarisation et de la formation allant de pair avec la réduction du chômage.

- ⇒ En deuxième lieu, les entreprises doivent être plus **productives** et plus **compétitives**, pour être en mesure de créer davantage d'emplois.

En effet, dans le cas d'économies ouvertes comme l'économie québécoise, les entreprises créeront des emplois si elles peuvent améliorer leur position sur les marchés d'exportation – et ainsi assurer leur développement à venir en s'appuyant sur les marchés dont la croissance prévisible est la plus forte. Il existe ainsi un lien direct entre productivité, compétitivité, performance sur les marchés d'exportation et création d'emplois.

- ⇒ En troisième lieu enfin, il doit exister un véritable **consensus** parmi les partenaires économiques et sociaux, quant à la priorité accordée à l'objectif de plein emploi, afin que les chômeurs, comme ceux qui détiennent actuellement un emploi, puissent profiter des fruits de cette croissance accrue.

### ***Le plein emploi est l'affaire de tous***

Cette troisième clef du plein emploi mérite que l'on s'y arrête quelques instants. Elle signifie qu'il faut faire en sorte que le plein emploi soit un choix collectif, complètement assumé par les partenaires économiques et sociaux.

La raison en est bien simple. Lorsque dans une économie, on approche de la limite du chômage structurel, les pressions sur les prix et sur les salaires peuvent déclencher un processus inflationniste qui sera tôt ou tard destructeur d'emplois, en raison de l'intervention de l'autorité monétaire, soit la Banque du Canada en ce qui nous concerne.

La seule façon d'éviter de telles tensions inflationnistes, et le resserrement de la politique monétaire qui y répondra, consiste à limiter la pression sur les prix et les salaires à un niveau acceptable, et cela d'un commun accord. Les Pays-Bas et l'Irlande donnent l'exemple d'une telle concertation, dont l'impact sur la baisse du taux de chômage a été spectaculaire.

#### **Un partenariat réussi : les exemples des Pays-Bas et de l'Irlande**

En 1982, le gouvernement des Pays-Bas, le patronat et les syndicats signaient l'Accord de Wassenaar, afin de contrôler l'évolution des prix et des salaires, et de rendre par là même inutile l'intervention de la banque centrale pour lutter contre l'inflation.

En 1987, l'Irlande adoptait une démarche analogue, avec la signature des Accords salariaux – impliquant également les représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats.

Les résultats sur le taux de chômage sont remarquables.

- Dans le cas des Pays-Bas, le taux de chômage est passé de 11,6 % à 2,7 % entre 1982 et 2001.
- Pour ce qui est de l'Irlande, le taux de chômage atteignait 17,0 % en 1987. Il s'établissait à 3,7 % en 2001.

### ***Des principes d'action***

L'identification de ces clefs trace ainsi la voie à suivre, si l'on veut que l'économie québécoise atteigne le plein emploi dans un horizon rapproché.

- ⇒ Le plein emploi passe par le renforcement de la main-d'œuvre, ce qui suppose :
  - une **formation encore améliorée** de cette main-d'œuvre;
  - une **scolarisation** permettant d'en renforcer le niveau d'éducation général.
- ⇒ Les entreprises québécoises doivent être plus compétitives et plus productives, ce qui implique :
  - une augmentation des **investissements** dans la machinerie et les équipements;
  - un **recours accru au progrès technologique**.

Les entreprises seront ainsi plus performantes sur les marchés les plus porteurs, qui sont les marchés d'exportation.

- ⇒ Enfin, comme le démontrent les exemples néerlandais et irlandais, tous les agents économiques doivent être **mobilisés autour de l'objectif du plein emploi**, pour que la croissance économique se traduise effectivement en création de nouveaux emplois – et non pas uniquement en accroissement inflationniste des salaires et des prix.



# SECTION 2

## LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement énonce une stratégie visant à ce que l'économie québécoise atteigne le plein emploi à l'horizon 2005. Cette stratégie comporte à la fois des initiatives engagées immédiatement et des propositions soumises à la discussion.

### *Une stratégie dans trois directions*

Trois directions claires sont d'ores et déjà tracées, visant toutes trois à agir sur les clefs du plein emploi.

- ⇒ En premier lieu, il nous faut impérativement renforcer notre principale richesse, c'est-à-dire notre **main-d'œuvre**. Le plein emploi passe par un effort massif de développement de la main-d'œuvre, notamment la formation et la scolarisation de celle-ci, même si beaucoup a déjà été accompli en la matière – et la stratégie gouvernementale met en place des moyens à cette fin.
- ⇒ En deuxième lieu, un effort soutenu **pour favoriser l'investissement** est engagé, interpellant à la fois les entreprises privées et l'État.
- ⇒ En troisième lieu, la stratégie gouvernementale vise à **profiter davantage du progrès technologique**. Là aussi, les entreprises auront des responsabilités centrales à assumer, mais l'État jouera son rôle, notamment en accélérant la modernisation des équipements de recherche.

Ces trois directions devraient rallier tous les partenaires économiques et sociaux, qu'il s'agira par ailleurs de mobiliser autour de l'objectif poursuivi.



## 1. RENFORCER LA MAIN-D'ŒUVRE

Toutes les études le démontrent : il existe un lien direct et étroit entre formation de la main-d'œuvre, scolarisation de la population et création d'emplois. La baisse du chômage structurel, que le gouvernement vise avec l'objectif de plein emploi, implique donc un effort soutenu afin de mieux former et scolariser la population. Plus les citoyens sont scolarisés et formés, moins ils ont de risques d'être en chômage.

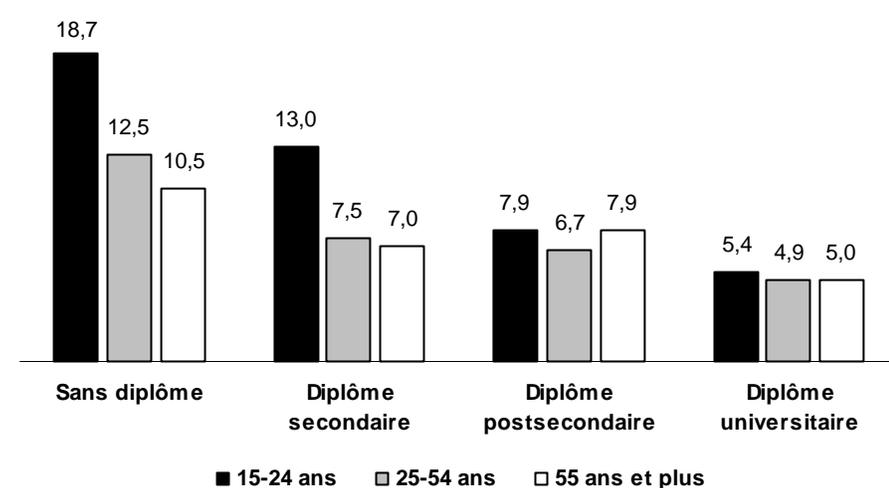
### *Un lien direct entre scolarisation, formation et emploi*

Dans le cas du Québec, les données observées en 2001 sont à cet égard particulièrement convaincantes. On constate que quelle que soit la tranche d'âge, le taux de chômage diminue au fur et à mesure que la formation s'améliore.

- Pour les jeunes de 15 à 24 ans, le taux de chômage est presque quatre fois plus élevé chez ceux qui n'ont pas de diplôme (18,7 %) que pour ceux d'entre eux qui ont un diplôme universitaire (5,4 %).
- Des écarts dans le même sens sont observés dans la tranche des 25-54 ans, ainsi que chez les travailleurs de 55 ans et plus.

#### GRAPHIQUE 10

#### Taux de chômage par niveau de scolarité et groupe d'âge – 2001 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### ***Des retards subsistent encore***

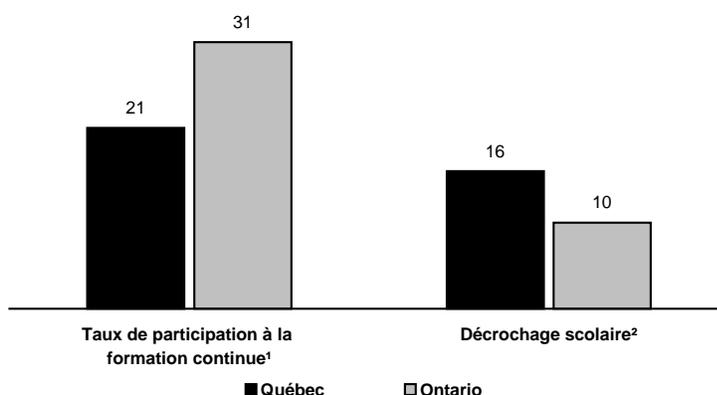
Le Québec a réussi à se hisser, en quelques décennies, au rang des sociétés les plus scolarisées de la planète. En même temps, des poches importantes de retard, en matière de formation et de scolarisation, subsistent encore.

- Pour ce qui est de la formation, on constate qu'en 1997, un peu plus d'un travailleur sur cinq – très exactement 21 % – avait participé à des activités d'éducation ou de formation. Malgré les efforts consentis, nous sommes toujours derrière l'Ontario, où 31 % des travailleurs avaient reçu de la formation au cours de la même période.
- En matière de scolarisation, malgré les progrès accomplis, un nombre encore trop important de Québécois n'obtient pas les qualifications minimales. On fait ici en particulier référence au problème du décrochage scolaire, qui affecte davantage les jeunes Québécois que les jeunes Ontariens.

La stratégie de plein emploi comporte des initiatives afin d'améliorer la formation et la scolarisation de la main-d'œuvre – des initiatives qui viennent s'ajouter aux efforts considérables déjà consentis dans le domaine de l'éducation et de l'emploi. Les plus récents de ces efforts ont été annoncés dans le *Plan gouvernemental d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, et tout dernièrement, dans le cadre du plan d'action gouvernemental *Horizon 2005*.

#### GRAPHIQUE 11

#### **Taux de participation à la formation continue et taux de décrochage du secondaire – Québec et Ontario (en pourcentage)**



(1) En pourcentage de la population adulte. Source : Enquête sur l'éducation et la formation des adultes, Statistique Canada – 1997.

(2) Taux de décrochage du secondaire chez les jeunes âgés de 20 ans en 1999. Source : Développement des ressources humaines Canada.

## AMÉLIORER ENCORE LA SCOLARISATION

Dans son plan d'action *Horizon 2005*, le gouvernement engage un effort prioritaire afin d'accroître encore la scolarisation de la population québécoise – en mettant l'accent sur l'école secondaire.

### ***Une école plus stimulante et favorisant la réussite***

L'objectif est de faire de l'école un milieu encore plus riche, plus stimulant et davantage axé sur la réussite.

- À cette fin, le gouvernement s'engage à ce que, dès la prochaine rentrée scolaire, les élèves bénéficient d'un meilleur encadrement. Un effort particulier sera déployé pour le développement des compétences générales comme la résolution de problèmes, l'utilisation des technologies de l'information, la communication dans un langage correct et l'acquisition de méthodes de travail efficaces.
- Par ailleurs, et afin de donner aux jeunes la possibilité de se valoriser et le goût de la réussite, le programme *Ça bouge après l'école* sera mis en œuvre dès septembre 2003.

#### **Le programme *Ça bouge après l'école* : 82 millions de dollars sur trois ans**

*Ça bouge après l'école* vise à contrer la sédentarité des jeunes et à favoriser la réussite éducative en offrant aux élèves du secondaire un choix diversifié d'activités parascolaires auxquelles ils auront plus facilement accès. La première année, le programme mise sur les activités physiques, sportives et de plein air. S'ajouteront ensuite les activités de nature culturelle, sociale, communautaire et scientifique.

Plus précisément, *Ça bouge après l'école* vise à ce que le jeune :

- soit moins sédentaire, grâce à des activités physiques, sportives et de plein air variées;
- mette en valeur ses talents ainsi que ses aptitudes, développant ainsi une meilleure estime de soi;
- découvre de nouveaux horizons culturels, artistiques et scientifiques;
- développe sa citoyenneté et son engagement dans l'école de sa communauté;
- accroisse le sentiment d'appartenance à son école;
- poursuive le développement de ses compétences, notamment sous la dimension personnelle et sociale;
- ait davantage l'occasion de socialiser, une des missions de l'école.

***La modernisation des équipements : des investissements de 250 millions de dollars***

Dans le cadre de la stratégie de plein emploi, le gouvernement annonce de nouveaux investissements de 250 millions de dollars d'ici 2005-2006 dans les infrastructures et les équipements des réseaux universitaires et des programmes de formation technique au niveau collégial, qui contribueront directement à améliorer la scolarisation de l'ensemble des citoyens – en particulier dans des domaines considérés comme les secteurs clefs.

- Dans le réseau collégial, les projets d'acquisition d'équipements spécialisés et d'aménagement des infrastructures visent des secteurs de pointe. Il s'agit notamment :
  - des technologies de l'électrotechnique (électronique industrielle, électrodynamique, instrumentation, automatisation, télécommunications);
  - des techniques de génie civil, de mécanique du bâtiment et de l'architecture;
  - des technologies de l'aérospatiale (avionique, entretien d'aéronefs);
  - des technologies des médias.
- Au plan universitaire, les investissements consentis contribueront à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, notamment dans les secteurs des biotechnologies et de l'environnement.

### ***Un plan d'action pour la réussite en formation technique***

Dès 2003, un plan d'action pour la réussite en formation technique sera mis en œuvre. Le but est de moderniser les programmes de formation professionnelle et technique, selon l'approche par compétence.

Des initiatives seront engagées pour attirer davantage de jeunes vers la formation professionnelle et technique, pour favoriser la réussite des étudiants et étudiantes en formation collégiale et technique, et pour diversifier les voies de formation.

### ***Des services améliorés pour les adultes***

Il faut améliorer la scolarisation et les qualifications des personnes en âge de travailler, de façon à réduire les risques de chômage. À cette fin, le gouvernement confirme son intention d'améliorer la formation de base, la formation continue liée à l'emploi et la reconnaissance des acquis tel que prévu dans le plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue.

L'objectif est qu'en septembre 2003, les adultes bénéficient d'un meilleur accès aux services particuliers en éducation et d'une gamme élargie de soutiens offerts.

### **Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue**

Le 2 mai 2002, le gouvernement du Québec a rendu publics la première *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* ainsi que le Plan d'action qui l'accompagne.

Cette politique s'articule autour de quatre grandes orientations, soit :

- assurer une formation de base aux adultes;
- maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes;
- valoriser les acquis et les compétences par une reconnaissance officielle;
- lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Le Plan d'action prévoit, quant à lui, des investissements de 450 millions de dollars sur cinq ans, ce qui permettra notamment d'augmenter de plus de 33 000 le nombre de personnes inscrites à l'éducation des adultes.

Parmi les mesures prévues au Plan d'action, on retrouve :

- Cinq mesures visant à augmenter le niveau de formation de base de la population québécoise, notamment :
  - la promotion de la formation de base;
  - la diversification des modes et des lieux de formation.
- Six mesures visant à accroître l'effort en faveur de la formation liée à l'emploi, notamment :
  - la sensibilisation des employeurs et des personnes en emploi;
  - le renforcement de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*;
  - l'ajustement de l'offre et les modalités de la formation continue liée à l'emploi.
- Huit mesures visant à assurer l'accès à des services de reconnaissance des acquis et des compétences, notamment :
  - la création d'une table interministérielle de reconnaissance des acquis et des compétences dans chaque région du Québec;
  - l'établissement d'un bilan des acquis relatifs à la formation générale de base;
  - la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes.

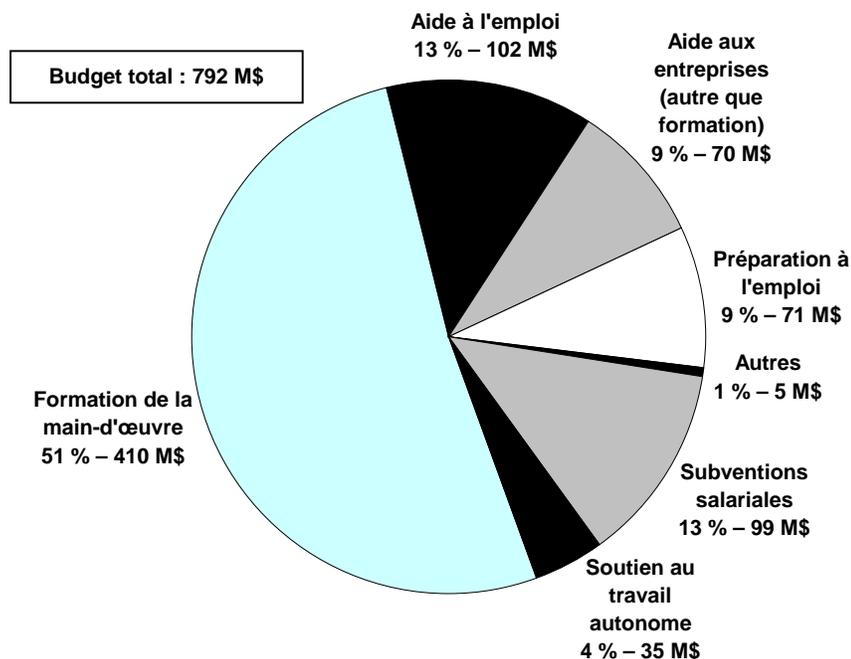
## LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Pour améliorer la formation de la main-d'œuvre et accroître sa capacité d'adaptation, le gouvernement du Québec et les partenaires du marché du travail disposent des ressources disponibles à Emploi-Québec, qui constitue un outil performant et souple. Ils peuvent également s'appuyer sur le ministère de l'Éducation.

Emploi-Québec, une agence du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, est responsable des services publics d'emploi. Cette agence dispose d'un budget d'intervention de près de 800 millions de dollars, destiné à améliorer le fonctionnement du marché du travail par la recherche active du meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Pour l'année 2001-2002, plus de la moitié du budget d'Emploi-Québec a été affectée à la formation continue de la main-d'œuvre. Ces interventions visent essentiellement à préparer la main-d'œuvre à occuper les emplois en demande.

**GRAPHIQUE 12**  
**Budget d'intervention d'Emploi-Québec selon la nature des activités – année financière 2001-2002**



Source : Emploi-Québec.

Afin d'appuyer l'atteinte du plein emploi, toutes les ressources d'Emploi-Québec seront mobilisées pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente. À cette fin, le gouvernement injectera 30 millions de dollars sur trois ans pour les nouvelles initiatives en matière de main-d'œuvre.

Les partenaires du marché du travail, associés à la gestion des services publics d'emploi aux niveaux national et régional, participeront au choix des meilleures stratégies.

Enfin, Emploi-Québec collaborera étroitement avec le secteur de l'éducation dans le but d'adapter la formation aux besoins changeants du marché du travail.

Le gouvernement s'engage donc dans quatre directions prioritaires :

- un arrimage étroit entre la formation et les besoins du marché du travail;
- une offre de formation adaptée aux réalités économiques des régions;
- une aide au recrutement de la main-d'œuvre;
- des efforts pour accroître la participation de certains groupes au marché du travail.

### ***Un arrimage étroit entre la formation et les besoins du marché du travail***

Une main-d'œuvre de qualité est l'un des atouts majeurs des économies modernes. La formation et la qualification de la main-d'œuvre sont essentielles au développement économique du Québec et de ses régions.

Le gouvernement rassemble donc les conditions afin de pouvoir offrir des garanties aux investisseurs qu'ils trouveront au Québec la main-d'œuvre compétente dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets.

Concrètement, le gouvernement :

- adaptera l'offre de formation du secteur de l'éducation à l'évolution des besoins des emplois en demande et des emplois émergents; les partenaires du marché du travail seront associés, au niveau national et en région, à cet arrimage entre l'offre de formation et les besoins des employeurs;
- effectuera, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, des achats de formation en lien avec les investissements créateurs d'emplois;
- implantera au cours des prochains mois de nouveaux programmes de formation concernant la biotechnologie, la géomatique, l'électronique, l'aéronautique et les technologies des médias;
- développera des nouvelles formations, en collaboration avec Hydro-Québec, afin de soutenir le développement de l'emploi dans le secteur énergétique;
- réalisera des diagnostics de productivité dans les entreprises, pour établir les besoins de qualification de la main-d'œuvre;
- recensera auprès des entreprises exportatrices les besoins de formation de la main-d'œuvre associés à l'expansion des exportations et facilitera l'élaboration d'une offre de formation adaptée à ces besoins.

Pour sa part, la Commission des partenaires du marché du travail mettra sur pied une veille active sur la réponse aux besoins de main-d'œuvre, afin que les réseaux d'enseignement, de gestion des ressources humaines dans les entreprises et d'aide à l'emploi ajustent leur offre de formation.

### ***Une offre de formation adaptée aux réalités économiques des régions***

Le marché du travail présente des dynamiques fort variables d'une région à l'autre. Aussi, il importe d'adapter l'offre de formation afin de tenir compte des besoins très différents que l'on retrouve dans les régions.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du *Rendez-vous national des régions* et en s'appuyant sur une solide infrastructure de formation professionnelle et technique dans les régions, le gouvernement :

- assurera une offre de base de formation professionnelle et technique dans toutes les régions répondant aux exigences des emplois les plus fréquents;
- associera les partenaires du marché du travail à la diffusion des perspectives d'emploi dans les régions auprès des jeunes et de leurs parents, dans une stratégie concertée de lutte contre l'exode des jeunes;
- accélérera le développement de formations courtes et de formations d'appoint permettant de combler rapidement les besoins de main-d'œuvre de la région;
- centrera les développements en formation professionnelle et technique sur les besoins de main-d'œuvre dans les créneaux d'excellence des régions, notamment dans le cadre des projets ACCORD;
- assouplira les normes de financement, tant dans le secteur de l'éducation qu'à Emploi-Québec, afin que des cours puissent démarrer même s'il n'y pas le nombre minimum requis de participants.

### ***Une aide au recrutement de la main-d'œuvre***

Plusieurs entreprises éprouvent des difficultés grandissantes à recruter et à retenir la main-d'œuvre. Emploi-Québec sera mis à contribution afin d'aider ces entreprises à combler le plus rapidement possible leurs postes vacants et à diriger les chercheurs d'emploi vers les employeurs à la recherche de main-d'œuvre. C'est ainsi que l'an dernier, Emploi-Québec a créé un service gratuit de placement en ligne et offre les services d'agents d'aide à l'emploi dans les quelque 150 centres locaux d'emploi.

Le gouvernement, par l'entremise d'Emploi-Québec, s'engage dans les initiatives concrètes suivantes :

- mise en place d'une équipe tactique dans chaque région du Québec, chargée de recenser les besoins de recrutement des entreprises et de chercher des solutions à ces difficultés;
- identification des bassins de main-d'œuvre susceptibles de combler les postes vacants et les besoins liés aux investissements dans les régions;
- offre aux chercheurs d'emploi d'un service d'accompagnement vers les entreprises exprimant des besoins de main-d'œuvre;
- déploiement de la stratégie *Un emploi pour vous*, qui s'adresse aux personnes qui font appel à la sécurité du revenu ou qui y sont inscrites depuis une courte période, afin de les orienter vers les employeurs. Il s'agit d'une stratégie d'appariement sur mesure pour chaque personne, qui pourra ainsi éviter de recourir à l'aide sociale ou en sortira rapidement grâce à l'accès à un emploi;
- offre aux entreprises d'une aide à la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, afin qu'elles soient en mesure d'apporter des correctifs à leur problème de rétention de main-d'œuvre, de mieux prévoir et mieux définir leurs besoins de recrutement, de faire face aux départs à la retraite et de préparer le transfert d'expertise à la relève;
- développement des filières d'intégration des immigrants, en lien avec les emplois à combler;
- tenue dans les régions, notamment dans celles ayant signé une entente ACCORD, d'une « journée régionale de la main-d'œuvre » centrée sur l'offre d'emplois et sur les enjeux du développement et de la formation de la main-d'œuvre dans la région.

### ***Une participation accrue de certains groupes au marché du travail***

Atteindre le plein emploi, cela signifie également que l'on ne laisse personne de côté, de telle sorte que tous les Québécois et les Québécoises aient accès au marché du travail.

À très court terme, des efforts seront déployés en faveur de trois groupes de la population qui, d'une part, représentent une proportion significative de la population et, d'autre part, sont actuellement sous-représentés sur le marché du travail. Il s'agit des femmes, de la main-d'œuvre de 45 ans et plus et des personnes faiblement qualifiées.

Bien que les **femmes** soient de plus en plus présentes sur le marché du travail, leur taux d'emploi se situe à 61,9 % alors que celui des hommes est de 73,2 %. Toute augmentation de 1 % du taux d'emploi des femmes équivaut à plus de 25 000 personnes de plus en emploi. La *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* adoptée par Emploi-Québec vise à favoriser une meilleure intégration des femmes sur le marché du travail, en particulier dans les métiers et les professions non traditionnels où elles sont en nette minorité.

Pour leur part, les **travailleurs et travailleuses de 45 ans et plus** qui représentent 36,9 % de la population d'âge actif au Québec, ont un taux d'emploi de 61,2 % contre 71,3 % pour les moins de 45 ans.

Quant aux **personnes ne détenant pas de qualifications**, elles sont les plus exposées au risque de chômage et de pauvreté. Ces personnes qui n'ont pas complété leurs études secondaires ou l'équivalent représentent 26 % de la population en âge de travailler. Leur taux d'emploi est de 46,2 % comparativement à un taux d'emploi de 75,1 % pour les personnes qui ont terminé leurs études secondaires. Soulignons que près de 75 % des jeunes prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail appartiennent à ce groupe.

Concrètement, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

- Un effort particulier sera consenti pour former, dans des emplois fortement en demande dans les régions, des femmes qui occupent actuellement des emplois précaires. Ainsi, ce nouvel investissement s'adresse aux femmes qui voudront quitter une situation de sous-emploi pour acquérir, pendant une période généralement inférieure à un an, une formation à temps complet conduisant à un emploi en forte demande.
- Les mesures visant la conciliation travail-famille seront accentuées pour permettre aux femmes d'intégrer le marché du travail et d'accéder aux emplois. Le gouvernement entend parachever le développement des services de garde éducatifs afin, entre autres, de permettre aux femmes de faire carrière.
- Dans les prochaines semaines, le gouvernement annoncera une stratégie d'intervention à l'égard des travailleurs et travailleuses de 45 ans et plus axée notamment sur le rehaussement des compétences de cet important segment de main-d'œuvre, sur leur insertion et leur maintien à l'emploi de même que sur la sensibilisation des employeurs au potentiel de cette main-d'œuvre.
- Le gouvernement redoublera d'efforts afin de réduire l'incidence du décrochage scolaire et d'accroître les compétences de base de la population du Québec, dans la foulée de la *Politique d'éducation des adultes et de formation continue*. Il conclura une entente avec les associations d'employeurs afin d'encourager les entreprises à adhérer à une règle d'éthique selon laquelle un employeur qui embauche un jeune ne détenant pas un diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle s'engage à favoriser la qualification professionnelle de ce jeune. Un plan d'action individualisé pourra être préparé à cette fin par Emploi-Québec ou une commission scolaire, faisant appel à la collaboration de l'employeur.
- Le gouvernement accompagnera les entreprises dans l'analyse de leurs difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre afin qu'elles étudient également la possibilité d'améliorer certaines conditions de travail, particulièrement pour les emplois non-spécialisés.

***Pour aller encore plus loin : rapatrier l'ensemble des budgets sous contrôle fédéral***

Le gouvernement du Québec déploie toutes les ressources disponibles au profit de l'objectif du plein emploi. Il mobilise également l'ensemble des acteurs dans l'atteinte de cet objectif.

Pour tendre plus rapidement vers le plein emploi, le Québec a aussi besoin des budgets qui demeurent sous contrôle fédéral, malgré l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Les partenaires du marché du travail s'entendent avec le gouvernement pour réclamer la gestion unifiée de toutes les ressources disponibles pour le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi.

Ainsi, cela permettrait de mieux rejoindre, par des mesures plus adaptées à leur situation propre, les jeunes, les personnes plus éloignées du marché du travail, notamment les femmes ayant une longue absence du marché de l'emploi, les personnes handicapées, les prestataires de longue date de la sécurité du revenu, les travailleuses et travailleurs plus âgés et les immigrants.

Avec ces moyens réunis, il serait possible d'offrir une garantie d'accès à toutes les personnes qui désirent relever leur niveau de compétence afin de profiter pleinement de l'essor économique du Québec.

## 2. FAVORISER L'INVESTISSEMENT

L'investissement massif dans le capital physique, comme les machines et les équipements, constitue le deuxième volet de la stratégie gouvernementale de plein emploi.

- ⇒ Cet investissement massif doit d'abord être réalisé par les entreprises privées, qui pourront ainsi relever le défi de la productivité. C'est en effet en investissant que les entreprises disposeront de procédés de fabrication plus modernes et plus efficaces, devenant ainsi plus compétitives – notamment sur les marchés d'exportation.
- ⇒ L'investissement dans le capital physique concerne entre autres les entreprises liées au secteur des ressources naturelles : la transformation accrue des ressources naturelles dans les régions où ces ressources sont exploitées représente le meilleur moyen de créer des emplois dans une partie du Québec où le taux de chômage est encore beaucoup trop élevé.
- ⇒ L'investissement dans le capital physique ne concerne pas seulement les entreprises privées. L'État a lui aussi un rôle important à jouer, qu'il s'agisse de développer le potentiel énergétique par l'intermédiaire de ses sociétés d'État ou de s'assurer que les entreprises disposent dans toutes les régions des infrastructures routières et technologiques nécessaires à leur développement.

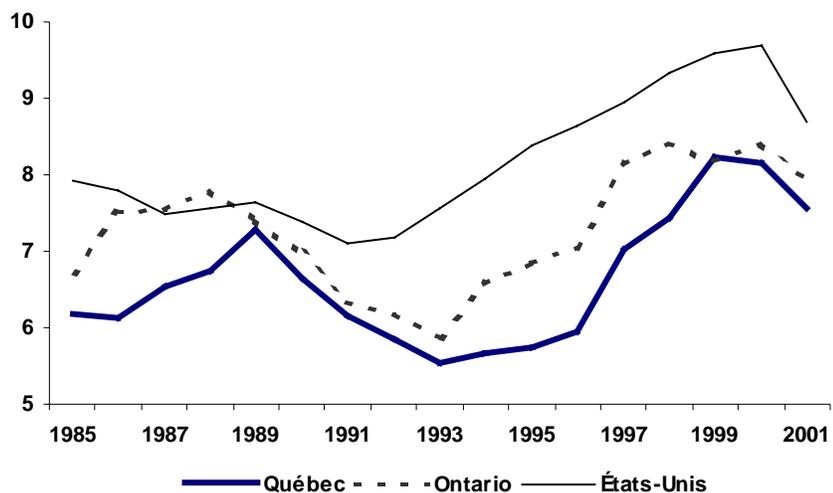
## DES PROCÉDÉS DE FABRICATION PLUS MODERNES ET PLUS EFFICACES

Depuis 1995, on a assisté à une forte croissance de la productivité au Québec. La productivité par heure a en effet augmenté de 12 % en six ans, passant de 32,13 dollars en 1995 à 35,89 dollars en 2001.

Il subsiste encore cependant des écarts de productivité face à l'Ontario, et surtout par rapport aux États-Unis. Ces écarts de productivité s'expliquent principalement par le sous-investissement des entreprises québécoises en machinerie et en équipements, mais également par des pratiques d'affaires moins efficaces.

On constate ainsi que, depuis 1985, l'investissement privé en machinerie et en matériel, rapporté au PIB, a toujours été plus faible au Québec qu'en Ontario et qu'aux États-Unis.

GRAPHIQUE 13  
Investissements privés en machines et matériel – Québec, Ontario et États-Unis  
(en pourcentage du PIB)



Sources : Statistique Canada et Bureau of Economic Analysis.

### ***Renouveler la machinerie et les équipements***

Le plein emploi suppose ainsi que les entreprises investissent davantage dans leur machinerie et leurs équipements.

À cette fin, le gouvernement s'engage dans une double action :

- Le gouvernement confirme formellement le plan de réduction de 1 milliard de dollars de la taxe sur le capital qu'il a déjà annoncé, ce plan devant permettre aux entreprises de disposer des moyens financiers requis pour investir davantage et améliorer leur productivité.
- Le gouvernement envisage de plus certaines initiatives en matière fiscale, qu'il soumet à la discussion, pour inciter davantage les entreprises à renouveler leur machinerie et leurs équipements.

*La taxe sur le capital, un frein à la création d'emplois*

La taxe sur le capital constitue un frein à la création d'emplois, et cela pour plusieurs raisons :

- Dans un contexte de compétition fiscale de plus en plus agressive entre les juridictions, le niveau de la taxe sur le capital est un déterminant important pour la localisation des investissements internationaux.
- La taxe sur le capital, en tant que prélèvement fixe, vient réduire la marge de manœuvre financière que l'entreprise peut utiliser pour investir.
- À cet égard, les entreprises de fabrication sont particulièrement affectées, puisqu'elles doivent continuellement renouveler leurs immobilisations pour se développer et augmenter leur production.
- Or, la taxe sur le capital augmente le coût des investissements, puisque ces investissements vont se transformer en immobilisations qui seront taxées année après année. La taxe sur le capital constitue donc en fait une taxe sur la croissance : elle s'alourdit pour les entreprises qui investissent, alors qu'elle reste au même niveau pour les autres entreprises.

*La réduction de la taxe sur le capital*

Le plan de réduction de la taxe sur le capital a été annoncé à l'occasion du *Discours sur le budget 2002-2003*. Il correspond directement à l'objectif de plein emploi retenu par le gouvernement, puisqu'il va fournir aux entreprises les moyens d'investir davantage et d'améliorer leur productivité. À ce titre, il constitue ainsi un élément essentiel de la stratégie gouvernementale.

- La réduction de la taxe sur le capital représente à terme une diminution de plus de 1 milliard de dollars des charges fiscales des entreprises. Cette réduction aura son plein effet à compter de 2007.
- Le plan de réduction de la taxe sur le capital aura des répercussions directes sur la situation financière des entreprises québécoises, et particulièrement sur celle des PME : à terme, soit d'ici 2007, il signifie une diminution de plus de 50 % de la taxe, le taux général passant de 0,64 % à 0,30 %.
- À compter de 2006, toutes les entreprises ayant un capital versé de 1 million de dollars ou moins bénéficieront d'une exemption complète de la taxe sur le capital.
- Le plan de réduction du gouvernement entre en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003. À cette date, c'est-à-dire dans quelques semaines, 60 % des entreprises installées au Québec ne paieront plus de taxe sur le capital.

**TABLEAU 2**  
**Impact financier pour le gouvernement du plan de réduction de la taxe sur le capital**  
(en millions de dollars)

	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	À terme
Exemption de base	-23	-94	-118	-182	-201
Baisse des taux	-17	-106	-257	-547	-893
<b>Total</b>	<b>-40</b>	<b>-200</b>	<b>-375</b>	<b>-729</b>	<b>-1 094</b>

Source : Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Le plan de réduction de la taxe sur le capital constitue un signal clair envoyé par le gouvernement. Dès son enclenchement, la réduction de la taxe sur le capital aura un effet sur les investissements annoncés des entreprises, sur leur productivité et donc sur l'emploi. Ces effets seront cumulatifs et s'accroîtront au fur et à mesure de l'application du plan de réduction.

### Un renforcement des mesures fiscales actuelles

Toujours afin d'encourager les entreprises à investir dans leur machinerie et leurs équipements, le gouvernement envisage de renforcer certaines des mesures fiscales actuelles. Cette possibilité sera soumise à la discussion au cours des prochaines semaines.

- Un congé de taxe sur le capital de deux ans est actuellement accordé aux entreprises qui investissent dans certains types de matériel et d'équipement.
  - La durée de ce congé serait allongée à cinq ans.
  - La période d'admissibilité au congé serait prolongée au 1<sup>er</sup> janvier 2007, alors qu'il est prévu que cette période se termine le 31 mars 2005.
- L'amortissement accéléré de 125 %, appliqué jusqu'au 31 mars 2005 pour encourager l'acquisition de certains types de matériel, serait également prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- Le type de biens visés par ces mesures générales à l'investissement pourrait également être discuté et redéfini, pour s'assurer d'un impact maximal sur la productivité des entreprises.
- Ces deux mesures bénéficient à environ 40 000 entreprises québécoises chaque année.

Ces nouvelles initiatives fiscales auraient un impact significatif sur le fardeau fiscal global d'une entreprise de fabrication au Québec.

- Sur dix ans, pour un investissement moyen de 14,9 millions de dollars, les mesures actuelles permettent de réduire de plus de 4 % le fardeau fiscal de l'entreprise qui investit.
- Grâce à la réduction de la taxe sur le capital, cette même entreprise verra son fardeau fiscal diminuer de 11 points de pourcentage additionnels, la réduction atteignant ainsi un total de 15 %.
- Avec le renforcement envisagé des mesures existantes, le fardeau fiscal pourrait à nouveau être réduit de 6 %, portant l'allègement du fardeau fiscal à près de 21 %.

**TABEAU 3**  
**Réduction du fardeau fiscal d'une entreprise type du**  
**secteur de la fabrication<sup>1</sup>**  
 (investissement de 14,9 millions de dollars et fardeau fiscal<sup>2</sup> de  
 8,3 millions de dollars)

	En % du fardeau fiscal	En % des nouveaux investissements
<b>Mesures en vigueur</b>		
– Amortissement accéléré	-2,43	-1,36
– Congé de taxe sur le capital de deux ans	-1,82	-1,02
<b>Sous-total</b>	<b>-4,25</b>	<b>-2,38</b>
<b>Nouvelles mesures</b>		
– Plan de réduction de la taxe sur le capital	-10,82	-6,04
– Congé de taxe sur le capital de cinq ans	-4,57	-2,55
– Prolongation de l'amortissement accéléré	-1,23	-0,69
<b>Total</b>	<b>-20,87</b>	<b>-11,66</b>

(1) Résultats obtenus à partir du modèle de coûts sous licence *Choix concurrentiel 2002* de KPMG. L'entreprise type de fabrication a un actif de 40 millions de dollars et représente la moyenne des sept secteurs de la fabrication de l'étude *Choix concurrentiels (édition 2002)* de KPMG. L'impact considère une période d'implantation et d'exploitation de 10 ans.

(2) Régime d'imposition des sociétés du Québec avant application des mesures : comprend l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et les cotisations au Fonds des services de santé.

Sources : KPMG et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

*Une possibilité : réduire le taux d'imposition des sociétés*

On peut aller encore plus loin dans la stimulation des investissements des entreprises.

- Si l'on veut clairement se démarquer dans la bataille que se livrent les états pour ce qui est de la compétitivité fiscale, et marquer un grand coup à cet effet, l'approche la plus convaincante consisterait à diminuer significativement le taux d'imposition des sociétés.
- Si le gouvernement parvenait à dégager 1 milliard de dollars de marge de manœuvre dans les soutiens qu'il apporte actuellement à la croissance économique, il serait possible de réduire de 8,9 % à 5 % le taux d'imposition applicable aux entreprises.
- Grâce à ce geste spectaculaire, le taux d'imposition des entreprises en vigueur au Québec serait sans équivoque le plus faible au Canada, créant ainsi un contexte particulièrement favorable au déclenchement de nouveaux investissements, et ce, même si le taux d'imposition fédéral demeure trop élevé.
- Bien évidemment, une initiative de cette envergure ne pourrait être réalisée qu'au prix du resserrement de mesures ou de programmes de soutien aux entreprises actuellement en vigueur. L'initiative consisterait donc à réallouer à la réduction d'impôt environ 40 % des sommes consacrées aux programmes d'aide économique en faveur des entreprises.

**TABLEAU 4**  
**Évolution des taux d'imposition sur le revenu des sociétés –**  
**Québec, Canada et certaines provinces**  
 (taux général au 31 décembre, en pourcentage)

	2002	Au terme des réformes <sup>1</sup>
Québec	8,9	5,0
Ontario	12,5	8,0
Colombie-Britannique	13,5	13,5
Alberta	13,0	8,0
Nouveau-Brunswick	14,5	13,0
Canada (fédéral)	26,12	22,12

(1) Taux annoncés par le gouvernement fédéral et les autres provinces. Pour le Québec, illustration de l'impact d'un resserrement de 1 milliard de dollars dans les mesures d'aide aux entreprises en faveur d'une réduction du taux d'imposition des sociétés.

*Aider les entreprises sur le terrain*

L'accroissement de la concurrence oblige les entreprises à accroître leur compétitivité. En plus de renouveler leur machinerie et équipements, elles doivent adopter au même rythme que leurs concurrents de meilleures pratiques d'affaires.

Plus que jamais auparavant, une entreprise compétitive est une organisation qui a un produit distinctif et de qualité, qui arrive à le produire au meilleur coût et qui sait comment le commercialiser. Pour aider les entreprises à atteindre ces objectifs, le gouvernement a amorcé la mise en œuvre d'une stratégie intégrée qui vise à rendre les entreprises plus performantes et ainsi devenir des leaders sur les marchés.

L'approche intégrée que le gouvernement déploie comprend trois volets.

- La *Stratégie québécoise pour l'amélioration de la compétitivité*, lancée en septembre 2001, a pour objectif d'accélérer l'adoption de meilleures pratiques d'affaires par les entreprises, en mettant à leur disposition les moyens requis pour améliorer leur performance.

Par des mesures spécifiques, cette stratégie vise à accélérer la **diffusion et l'implantation dans les entreprises des connaissances** relatives aux meilleures pratiques d'affaires qui existent à travers le monde. Grâce à cette stratégie, les milieux d'affaires seront sensibilisés aux enjeux et à l'impact produit par ces pratiques d'affaires sur les résultats de l'entreprise.

Des moyens concrets sont utilisés pour que ces connaissances se répercutent sur le fonctionnement de l'entreprise : la stratégie apporte un **soutien à l'implantation de meilleures pratiques d'affaires**, sous la forme d'aides à la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'implantation ainsi qu'un soutien à l'embauche et à la formation de ressources spécialisées dans les entreprises.

- Dans quelques semaines, le gouvernement lancera une *Politique de développement des exportations* qui offrira aux entreprises un soutien accru à cette fin. Le gouvernement consacrera 60 millions de dollars sur trois ans au déploiement de cette politique, qui comportera quatre axes d'intervention.
  - **Les entreprises seront accompagnées** de façon continue et modulée, au cours de leur processus d'exportation, afin qu'elles se dotent d'un véritable « plan de match » à l'exportation. L'exportation doit devenir partie intégrante de la culture de l'entreprise, et davantage d'exportateurs doivent devenir des exportateurs aguerris.
  - **Les services à l'exportateur seront renforcés** et mieux financés pour que la stratégie de commercialisation des entreprises soit améliorée. Les efforts de mise en marché des entreprises seront concrètement appuyés.
  - **Des réseaux seront développés** en vue de faciliter la formation de regroupements d'entreprises afin de répondre à des occasions d'affaires.
  - **La concertation entre les intervenants en développement de marchés sera accrue** pour que leurs actions soient plus efficaces auprès des exportateurs.
- Le gouvernement propose par ailleurs qu'un effort majeur soit consenti vers le *développement des produits*, en soutenant les entreprises dans l'implantation d'une démarche structurée et la réalisation de projets novateurs.
  - Les entreprises seront sensibilisées aux enjeux du développement de produits et aux nouvelles façons de faire, en accélérant la diffusion d'informations sur les pratiques et technologies avancées dans le milieu industriel et en soutenant la création et le fonctionnement de réseaux de collaboration entre les entreprises.
  - La réalisation de projets de développement de produits en entreprise sera accélérée, en facilitant l'accès à l'expertise externe et à l'embauche de personnel qualifié pour implanter une démarche structurée en entreprise.
  - L'accent sera mis sur les projets structurants, débouchant sur des générations de produits plus avancées et commercialisables sur les marchés internationaux.
  - L'industrie et le milieu de la recherche exerceront un rôle conseil important auprès du gouvernement.

### Aider les entreprises sur le terrain : les cibles

#### ***Stratégie pour améliorer la compétitivité des entreprises***

##### **Accélérer la diffusion des connaissances**

- Sensibiliser les entreprises aux MPA
- Former 5 000 dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques sur les MPA
- Amener 300 entreprises à s'engager dans un processus d'analyse comparative
- Organiser diverses activités de transfert et de veille relatives aux MPA

##### **Soutenir l'implantation de meilleures pratiques d'affaires (MPA)**

- Permettre à 2 500 entreprises d'établir un diagnostic sur leur compétitivité
- Soutenir l'implantation de MPA dans 2 500 entreprises
- Appuyer l'embauche de 1 500 ressources professionnelles ou techniques
- Investir dans le réseautage et la formation des ressources embauchées

#### ***Politique de développement des exportations***

##### **Axes d'intervention**

- Accompagnement renforcé, continu et modulé
- Renforcement des services privés et publics à l'exportation
- Développement des réseaux
- Concertation entre les intervenants en développement de marché
- Centre national et international d'arbitrage du Québec

##### **Principales mesures**

- Impact PME (prospection et diversification des marchés, embauche de spécialistes à l'exportation, etc.)
- Soutien aux services privés à l'exportation
- Réseautage de spécialistes à l'exportation
- Réseaux d'exportateurs
- Réseaux d'appui aux exportateurs
- Forum annuel
- Animation de la concertation
- Arbitrage sur contrat d'exportation

##### **Objectifs annuels du cadre d'accompagnement des PME**

- 150 exportateurs potentiels ou qualifiés
- 150 nouveaux exportateurs
- 300 exportateurs en consolidation
- 100 exportateurs en diversification
- 20 entreprises à croissance rapide

De plus, mettre en place d'ici 3 ans 125 regroupements d'exportateurs

#### ***Stratégie de développement de produits***

##### **Sensibiliser les entreprises**

- Sensibiliser et former 5 000 dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques aux MPA et aux technologies de pointe en développement de produits
- Supporter la création et soutenir le fonctionnement de 50 réseaux de collaboration en développement de produits

##### **Accélérer la réalisation de projets de développement de produits**

- Soutenir la réalisation de projets en développement de produits dans 1 000 entreprises

##### **Réaliser des projets structurants**

- Supporter la réalisation de 25 projets majeurs de développement de produits répondant aux besoins de l'industrie

### ***Un meilleur accès au financement pour les PME, les coopératives et les entreprises d'économie sociale***

Toujours afin de permettre aux entreprises d'avoir des procédés de fabrication plus modernes et plus efficaces, le gouvernement apporte déjà des soutiens majeurs au financement des PME, des coopératives et des entreprises d'économie sociale.

Dans le cadre de la stratégie de plein emploi, ces soutiens seront bonifiés de quatre façons.

- Le soutien apporté aux PME par La Financière du Québec, une filiale d'Investissement Québec, sera bonifié afin de mieux financer les projets d'investissement – notamment en équipements productifs – et le fonds de roulement des PME en croissance.
- Lors du *Rendez-vous national des régions*, le gouvernement a pris plusieurs engagements visant à améliorer la levée de capital de développement en région, ces engagements débouchant notamment sur l'éventuelle création de fonds régionaux d'investissement.
  - Pour l'ensemble des régions, un groupe de travail a été mis en place, avec la mission d'établir les besoins des régions en la matière et les meilleures façons d'y répondre, considérant l'ensemble des outils de financement déjà disponibles.
  - Dans le cas spécifique des régions ressources, des expériences témoins pourront déjà être enclenchées. Des fonds régionaux d'investissement y seraient donc créés, à partir des contributions du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et des fonds de retraite privés des travailleurs des régions.

- Une *Politique de développement des coopératives* sera bientôt déposée, visant l'augmentation – principalement en région – de l'emploi coopératif, la croissance des coopératives et leur diversification. Des crédits de 20 millions de dollars sur trois ans ont été dégagés à cette fin. Il est prévu, dans le cadre de cette politique :
  - d'adopter un cadre juridique efficace et novateur;
  - de créer et d'améliorer des outils de capitalisation et de financement qui soient adaptés à la réalité coopérative;
  - d'améliorer l'offre-conseil aux coopératives;
  - de reconnaître le rôle des coopératives dans le développement économique et social du Québec.

#### **Les coopératives**

Les coopératives non financières québécoises ont connu au cours des dernières années un essor important. De 1995 à 2000, près de 11 000 emplois se sont ajoutés aux 24 000 emplois déjà présents, portant à 35 000 le total de l'emploi des coopératives non financières, soit une croissance de 45 %.

Cette croissance importante est d'autant plus remarquable qu'elle se répercute, pour les coopératives plus que pour n'importe quel autre type d'entreprise, en région. Conscient de l'importance de ces entreprises dans l'économie du Québec et de ses régions, le gouvernement lançait, à l'automne 2001, un vaste processus de consultation dans le but de préparer la première politique québécoise de développement des coopératives.

- Cet exercice d'envergure a permis de cerner certaines problématiques de développement propres aux coopératives et d'identifier des pistes d'action appropriées.

La *Politique de développement des coopératives*, que lancera le gouvernement d'ici quelques semaines vise, par ses actions des objectifs ambitieux dont le principal est la création de 20 000 emplois coopératifs sur dix ans dont en majorité en région.

- Un plan d'action en matière d'économie sociale sera mis en œuvre. Il comprendra trois grands axes d'intervention.
  - Une revue du cadre législatif actuel sera effectuée, afin d'identifier d'éventuels amendements au cadre existant et de reconnaître le caractère spécifique des entreprises d'économie sociale.
  - De nouveaux mécanismes de capitalisation seront créés, pour assurer la viabilité à long terme des entreprises d'économie sociale. Puisque ces dernières ne peuvent présentement se financer qu'en contractant des emprunts. L'émission de titres, comparables aux parts sociales émises par les coopératives, pourrait constituer une voie de solution.
  - Le gouvernement reconnaîtra davantage l'apport des entreprises d'économie sociale, au moyen d'un certain nombre d'actions ciblées. Les programmes d'aide gouvernementaux devront être accessibles à ces entreprises. L'économie sociale sera davantage reconnue au sein de l'appareil gouvernemental. Par ailleurs, un projet pilote d'achat préférentiel en faveur des entreprises d'économie sociale sera mis en œuvre.

L'économie sociale apporte une contribution significative au développement économique du Québec. En 2001, avec un peu plus de 4 milliards de dollars de chiffre d'affaires, plus de 6 000 entreprises d'économie sociale soutenaient l'équivalent de 65 000 emplois à temps plein.

Le développement rapide des entreprises d'économie sociale dans les secteurs du soutien aux personnes dans le besoin a été encouragé par le gouvernement du Québec. En cette matière, l'offre de service pourrait également être améliorée si le gouvernement fédéral faisait un effort lui aussi dans le même sens que celui du Québec.

## TRANSFORMER D'AVANTAGE LES RESSOURCES NATURELLES

La stratégie de plein emploi du gouvernement du Québec comporte un volet consacré spécifiquement à la transformation des ressources naturelles. La valorisation accrue des ressources produites sur notre territoire constitue en effet un enjeu particulièrement important, face à l'objectif identifié par le gouvernement.

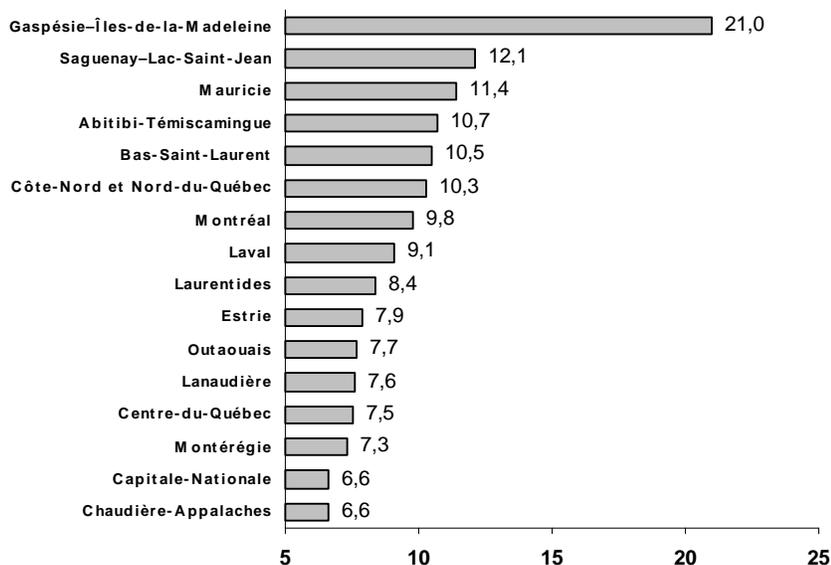
- Dans les régions où ces ressources sont situées, la présence de richesses naturelles a constitué la base du développement au cours des années passées.

La simple exploitation de ces ressources en vue de la vente sur des marchés extérieurs ne suffit maintenant plus pour assurer une prospérité durable : les prix internationaux ont baissé, la concurrence internationale est féroce, et les gains les plus intéressants sont effectués plus en aval, lors de la deuxième et troisième transformation.

- Le défi du plein emploi sera en bonne partie relevé dans ces régions, où les taux de chômage sont encore beaucoup trop élevés. Pour ces régions, la présence de ressources naturelles sur le territoire reste un avantage comparatif indéniable, que l'on doit systématiquement utiliser en rapatriant en région les bénéfices d'une valorisation faite trop souvent ailleurs.

### GRAPHIQUE 14

#### Taux de chômage par région du Québec – 2002\* (en pourcentage)



\* Moyenne des trois premiers trimestres.

Source : Statistique Canada.

### ***Une nouvelle étape***

La *Stratégie de développement économique des régions ressources*, mise en œuvre dans le cadre du Budget 2001-2002, a mobilisé beaucoup de moyens afin de transformer davantage les ressources sur notre territoire.

Le gouvernement vient de passer à une nouvelle étape, avec :

- la mise en œuvre des projets ACCORD<sup>3</sup>;
- la constitution d'une Commission d'étude dont le mandat consiste à proposer au gouvernement un plan d'action visant à maximiser, en région, les retombées économiques liées à la mise en valeur des ressources naturelles sur leur territoire;
- l'utilisation systématique du pouvoir de négociation avec les grands partenaires privés – comme l'illustre le projet Alouette, à Sept-Îles.

### ***La mise en œuvre des projets ACCORD***

Afin de diversifier les économies régionales, un des défis importants concerne le développement d'entreprises innovantes œuvrant dans des secteurs à forte valeur ajoutée, au moyen de stratégies sectorielles, favorisant notamment la deuxième et troisième transformation des ressources. Le développement de créneaux d'excellence sur la base des atouts et des potentiels régionaux figure donc parmi les voies à privilégier en vue d'assurer la contribution de l'ensemble des régions au développement du Québec.

En ce sens, les projets ACCORD consistent à définir une démarche concertée au sein des régions, afin d'exploiter des créneaux d'excellence dans lesquels ces régions sont susceptibles d'effectuer des percées à l'échelle nord-américaine et mondiale. La SGF a reçu comme mission du gouvernement d'appuyer cet effort de concertation, en facilitant la recherche de financement des projets issus de cette démarche.

Lors du *Rendez-vous national des régions*, sept régions ont conclu une entente avec le gouvernement et la SGF, concernant le développement de créneaux précisément identifiés. La deuxième et la troisième transformation des ressources représentent une part importante des créneaux ainsi retenus. La conclusion d'ententes similaires avec les autres régions du Québec est prévue d'ici avril 2003.

---

<sup>3</sup> L'acronyme ACCORD signifie *Action concertée de coopération régionale de développement*.

**TABLEAU 5**  
**Projets ACCORD : créneaux d'excellence identifiés par les régions**

Abitibi-Témiscamingue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techno-mines souterraines</li> <li>• Systèmes de construction en bois</li> <li>• Bœuf à l'herbe</li> <li>• Valorisation des ressources hydriques*</li> </ul>
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources, sciences et technologies marines</li> <li>• Éolien</li> <li>• Récréotourisme santé/nature</li> <li>• Produits forestiers à valeur ajoutée : sapin, peuplier et faux tremble*</li> </ul>
Côte-Nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie de procédés industriels miniers et métallurgiques</li> <li>• Phytogénétique, pommes de terres et petits fruits nordiques*</li> <li>• Ressources, sciences et technologies marines</li> <li>• Utilisation et transformation de la forêt boréale</li> <li>• Production, transport et entreposage d'énergie*</li> </ul>
Bas-Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources, sciences et technologies marines</li> <li>• Matériel de transport et produits métalliques*</li> <li>• Valorisation de la tourbe et technologies agro-environnementales</li> <li>• Habitat et construction*</li> </ul>
Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport terrestre avancé</li> <li>• Tourisme villégiature quatre saisons</li> <li>• Utilisation et transformation de la forêt mixte : produits à valeur ajoutée</li> <li>• Aliments et mets préparés</li> </ul>
Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Papiers à valeur ajoutée et technologies associées</li> <li>• Technologies de la transformation des métaux (magnésium et titane)</li> <li>• Hydrogène et électrotechnologies</li> <li>• Bio-procédés industriels*</li> <li>• Meuble*</li> </ul>
Saguenay-Lac-Saint-Jean	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation de l'aluminium</li> <li>• Utilisation et transformation de la forêt boréale : bois d'ingénierie et autres produits à valeur ajoutée*</li> <li>• Transformation des produits laitiers*</li> <li>• Produits du bleuet*</li> <li>• Tourisme d'aventure*</li> </ul>

\* Créneaux sous évaluation : consistent en des systèmes productifs territoriaux que la région juge d'intérêt stratégique mais pour lesquels des études et des évaluations supplémentaires sont requises.

Maximisation des retombées régionales de la mise en valeur des ressources naturelles

À l'occasion du *Rendez-vous national des régions*, certains intervenants ont manifesté leur intérêt pour maximiser les retombées économiques régionales liées à la mise en valeur des ressources situées sur leur territoire.

Afin de répondre à cette attente, le gouvernement a annoncé la création de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

Cette commission a pour mandat :

- d'analyser :
  - le système actuel de redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles;
  - l'usage fait par le gouvernement du Québec des montants perçus;
  - les retombées actuelles dans les régions concernées (régions et MRC ressources).
- de proposer un plan d'action visant à maximiser pour les régions ressources les retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.

*L'utilisation par le gouvernement de son pouvoir de négociation*

Au cours des derniers mois, le gouvernement a démontré d'une autre façon sa volonté d'accroître la transformation des ressources dans les régions, en utilisant à cette fin son pouvoir de négociation vis-à-vis certaines grandes entreprises – et cela dans le secteur de l'aluminium.

- Dans ce secteur, le Québec détient une place enviable à l'échelle mondiale. Le Québec est en effet le quatrième producteur d'aluminium au monde – mais cette production n'a pas donné lieu à l'activité de transformation que l'on aurait attendue.
- Pour accroître la transformation de l'aluminium en région, le gouvernement a mis en place des outils financiers et fiscaux majeurs, qui ont conduit à la création de la Vallée de l'aluminium.
- Indépendamment de ce coup de pouce ainsi donné aux activités de transformation, le gouvernement a saisi l'occasion que représentait l'octroi de blocs d'électricité à de nouvelles alumineries pour obtenir des entreprises concernées qu'elles corrigent la situation actuelle.

En septembre 2001, lors du lancement de l'appel d'offres concernant l'affectation de ces blocs d'électricité, le gouvernement a exigé que les entreprises candidates formulent des propositions concrètes quant à l'accroissement des activités de transformation.

C'est ce qui s'est effectivement produit. Le consortium Alouette et Alcan, qui a remporté cet appel d'offres, s'est explicitement engagé à créer d'ici 2012 un peu plus de 1 000 emplois dans le secteur de la transformation de l'aluminium, à la suite du lancement de la deuxième phase de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles.

Le gouvernement a bien l'intention de reprendre cette approche, chaque fois que les circonstances le permettront – notamment dans les secteurs minier et forestier, où un plus grand nombre d'emplois pourraient être créés et les possibilités d'exportations multipliées, grâce à une transformation accrue.

## **DÉVELOPPER NOTRE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE**

Comme on vient de le voir, le premier volet de la stratégie gouvernementale de plein emploi, consistant à favoriser des investissements massifs dans le capital physique, interpelle essentiellement les entreprises privées. Ce sont elles qui doivent assumer ces investissements, afin de devenir plus productives, plus efficaces, et de permettre une meilleure valorisation des ressources présentes sur notre territoire.

L'État – l'État stratège au service du plein emploi – doit pour sa part accompagner cet effort d'investissement, le stimuler et fournir les appuis nécessaires, lorsqu'ils apparaissent déterminants. C'est le sens des initiatives confirmées, annoncées ou envisagées, qui viennent d'être présentées.

### ***Un rôle direct d'investisseur***

Ce même État a également un rôle direct d'investisseur à jouer, pour exploiter pleinement l'avantage comparatif majeur que constitue notre potentiel énergétique. Le principal acteur en la matière est en effet Hydro-Québec, et c'est à la société d'État d'assumer la responsabilité de développeur suivant les grandes orientations gouvernementales poursuivies.

Ce rôle doit être assuré, dans une stratégie visant le plein emploi. Le développement de notre potentiel énergétique aura en effet un impact majeur sur notre croissance économique et sur la création d'emplois – comme cela a d'ailleurs été le cas par le passé.

La priorité sera bien sûr accordée à l'hydroélectricité, mais des projets prometteurs sont également sur la table, pour ce qui est de l'énergie éolienne et de la mise en valeur de notre potentiel gazier.

### ***Priorité à l'hydroélectricité***

La stratégie de plein emploi passe par l'accélération de chantiers hydroélectriques majeurs. Les partenariats nécessaires sont déjà en partie établis, notamment avec les nations autochtones concernées. Les perspectives de développement sont tout à fait considérables.

#### *La « Paix des braves »*

Sous la dénomination de « Paix des braves », une entente historique a été conclue en février 2002 entre les Cris et le gouvernement du Québec. Cette entente ouvre notamment la voie aux plus grands chantiers hydroélectriques depuis la réalisation de la Baie-James.

Des travaux totalisant 4 milliards de dollars et permettant la création de 10 500 emplois directs ont été entrepris dès le printemps 2002. Ces travaux s'échelonneront jusqu'en 2010.

#### *L'entente « Sanarrutik »*

Une autre entente a été conclue en avril 2002, cette fois entre les Inuits et le gouvernement du Québec. Grâce à cette entente, on peut maintenant aborder la mise en valeur d'un potentiel hydroélectrique pouvant atteindre 7 200 mégawatts (MW), ce qui correspond au cinquième de la capacité de production actuelle d'Hydro-Québec.

La mise en valeur de ce potentiel entraînerait des investissements d'environ 18 milliards de dollars et la création d'emplois équivalant à 50 000 personnes-années. Les travaux et les études préliminaires devant conduire à ces investissements ont débuté au cours de l'été 2002. Ils visent plusieurs rivières du Nunavik, la portion nordique du Québec.

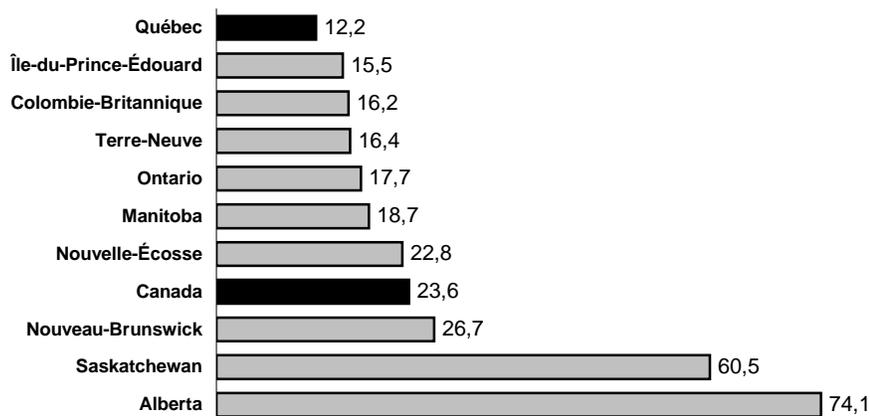
### Un appui en faveur du Protocole de Kyoto

Grâce à la mise en valeur de ses ressources énergétiques renouvelables, le Québec poursuivra l'effort collectif déjà enclenché pour contrôler les émissions de gaz à effet de serre. Depuis dix ans, le Québec a été un leader dans le domaine des changements climatiques, tant à l'échelle canadienne qu'internationale.

En 2000, avec 12,2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> le Québec produisait par habitant deux fois moins de gaz à effet de serre que le Canada et les autres provinces. La part du Québec quant aux émissions de gaz à effet de serre est passée de 14,2 % en 1990 à 12,5 % en 2000.

#### GRAPHIQUE 15

#### **Émissions de gaz à effet de serre – 2000** (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant)



Source : Environnement Canada.

#### **La ratification du Protocole de Kyoto**

Le 24 octobre dernier, l'Assemblée nationale a appuyé à l'unanimité la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. L'Assemblée nationale, de même qu'une coalition de partenaires industriels, environnementaux, municipaux et de citoyens dans la *Déclaration de Québec*, rejettent unanimement les propositions fédérales. Ces propositions minimisent l'impact de la mise en œuvre du Protocole sur les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre, notamment celui de la production d'hydrocarbures, au détriment du secteur manufacturier au Québec.

Les ministres provinciaux responsables de l'Environnement et de l'Énergie se sont entendus, à Halifax, sur une déclaration commune quant à la manière de réduire la production de gaz à effet de serre. En réponse au plan fédéral, ils ont émis une proposition en douze points, demandant notamment au fédéral de reconnaître les efforts faits depuis 1990 pour réduire l'émission de gaz nuisibles, d'admettre le principe de l'équité entre les secteurs et de conclure des ententes particulières avec les provinces.

### **Un atout exceptionnel**

Parmi les avantages dont le Québec dispose, le potentiel énergétique représente un atout exceptionnel.

- Le Québec bénéficie d'une sécurité des approvisionnements que lui envient de grandes économies industrialisées. Les récentes coupures d'électricité subies en Californie, de même que les hausses des tarifs d'électricité infligées au cours des derniers mois aux consommateurs ontariens, illustrent l'importance stratégique, pour une économie développée, d'avoir accès à un approvisionnement stable et concurrentiel.
- Cet atout est remarquable en raison de la nature des ressources énergétiques en cause. Le Québec est très riche en ressources énergétiques renouvelables – énergie hydroélectrique, sites éoliens – dont l'exploitation n'entraîne pratiquement aucune émission de gaz à effet de serre. La mise en valeur de ces ressources revêt donc un intérêt accru, dans le contexte des changements climatiques et de la mise en œuvre du protocole de Kyoto.
- Cet atout est également exceptionnel à cause de l'ampleur du potentiel non encore exploité, et cela même si le Québec est déjà le 4<sup>e</sup> producteur d'énergie hydroélectrique au monde.
- Il faut ajouter que, au plan industriel, l'énergie constitue un puissant facteur de localisation des entreprises, attirées par la disponibilité de ressources énergétiques accessibles à des prix compétitifs.

### *La réalisation de projets éoliens importants*

Le Québec est déjà à l'avant-garde de la production d'énergie éolienne au Canada. Avec un peu plus de 100 MW, le Québec produit à lui seul la moitié de la production canadienne d'électricité d'origine éolienne, et cela à partir du parc du Nordais – qui est le plus grand parc éolien au Canada.

Le potentiel existant est cependant loin d'avoir été pleinement exploité. Des régions comme le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord offrent en particulier à cet égard des possibilités considérables.

Dans le cadre de son objectif de plein emploi, le gouvernement veut enclencher rapidement la réalisation de 1 000 MW de projets éoliens. Indépendamment de son intérêt strictement énergétique, cette initiative majeure s'accompagnera d'une stratégie industrielle visant à inciter de grandes entreprises à venir s'installer en Gaspésie et dans la région de Matane, et cela conformément à l'objectif de plein emploi.

- Ces entreprises investiront sur notre territoire afin de participer à la construction de parcs d'éoliennes.
- Les investissements ainsi effectués permettront au Québec de se positionner de façon déterminante dans la fabrication d'éoliennes à destination du marché nord-américain.

*La mise en valeur du potentiel gazier québécois*

Les études géologiques préliminaires confirment la présence, à l'Est du Québec, d'un important potentiel de gaz naturel. Le gisement serait de l'ordre de 5 000 milliards de pieds cubes de gaz naturel, ce qui représente la consommation québécoise pendant 25 ans. Le gisement gazier situé sous le golfe du Saint-Laurent serait, selon certaines évaluations, du même ordre que le gisement de l'Île-de-Sable, en Nouvelle-Écosse.

L'existence de ce potentiel soulève un intérêt considérable, de la part de l'industrie pétrolière et gazière.

- Son développement et son exploitation sont cependant bloqués, en raison du contentieux existant avec le gouvernement fédéral concernant l'émission des permis d'exploration.
- Le Québec a en fait déjà émis des permis en faveur de certaines compagnies – permis dont Ottawa refuse de reconnaître la validité.

Dans ce dossier, le gouvernement du Québec propose à Ottawa une approche pragmatique.

- Il s'agirait de permettre aux entreprises d'entreprendre les forages nécessaires à la confirmation des études préliminaires. Le fond du contentieux serait réglé si les travaux confirment la présence de réserves commercialement exploitables.
- Cette démarche s'appuierait sur la conclusion d'une éventuelle entente administrative fédérale-provinciale établissant les conditions de base à l'exploration et à l'exploitation.

Dans le cadre de son plan d'action, le gouvernement a mandaté Hydro-Québec, afin que la société d'État établisse des alliances avec des partenaires privés et se prépare à entamer les investissements nécessaires dès que possible.

Le 27 novembre dernier, Hydro-Québec rendait public le plan d'exploration pétrolière et gazière de la société d'État, représentant des investissements de 330 millions de dollars d'ici 2010.

**TABLEAU 6**  
**Projets de production hydroélectrique d'Hydro-Québec**

Titre des projets	Puissance (MW)	Investissements (M\$)	Création d'emplois (personnes-années)	Durée des travaux de construction	Commentaires
<i>Projets en construction</i>					
Eastmain-1	480	2 000	10 500 (incluant Eastmain-1A/Rupert)	Printemps 2002 fin 2008	Entente avec la nation crie, connue sous le nom de la Paix des Braves
Touloustouc	526	600	1 700	Automne 2001 fin 2005	Entente de partenariat entre le Conseil de bande des Montagnais de Betsiamites et Hydro-Québec
Sainte-Marguerite-3	882	2 300	628	Mise en service en 2003	
Grand-Mère	220	450	938	Mise en service fin 2005	
Outardes-3	250	115	N/D	Mise en service fin 2006	
Mercier	60	90	85	Mise en service fin 2005	
<i>Projets potentiels à l'étude</i>					
Péribonka IV	385	1 100	1 400	2004 – fin 2008	L'entente avec la communauté montagnaise de Mashteuiatsh est complétée. La ratification formelle devrait suivre
Eastmain-1A/Rupert	770	2 000	Voir Eastmain-1	Mise en service 2007-2010	Entente avec la nation crie
Accord Sanarrutik	> 6 300	18 000 potentiel	50 000	N/D	Entente avec les Inuits du Nunavik
Romaine-1	N/D	N/D	N/D	N/D	Étude d'une nouvelle variante avec réservoir
Rapide des Cœurs et Chute Allard	150	400	N/D	Mise en service fin 2008	Entente signée en juin 2002 avec les Attikameks du conseil de bande de Weymontachie

## **DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET TECHNOLOGIQUES**

Le renforcement du réseau routier de transport et le déploiement des réseaux de communications modernes sur l'ensemble du territoire constituent des éléments déterminants pour l'atteinte d'une plus grande prospérité économique.

### ***Améliorer nos réseaux de transport***

Certaines routes du Québec nécessitent des réparations majeures alors que certains liens autoroutiers doivent être améliorés. À cette fin, le ministère des Transports a réalisé en 2002-2003 des investissements de 400 millions de dollars en regard du plan d'intervention de réhabilitation et de reconstruction du réseau de 3 milliards de dollars sur dix ans. Ce plan d'intervention vise à réduire le taux de déficience observé sur nos routes afin de le rendre comparable à ceux des états limitrophes. De plus, le gouvernement a entrepris des travaux majeurs dans le cadre du plan de gestion des déplacements de Montréal, du plan de transport de la Capitale-Nationale et dans les autres régions du Québec. Plus récemment, le gouvernement a annoncé le dédoublement des routes 73 et 175 reliant le Québec et le Saguenay afin notamment d'améliorer la fluidité de la circulation.

### ***Accès aux technologies de l'information***

Toutes les régions doivent pouvoir disposer de réseaux de communications modernes et diversifiés pour encourager le réseautage des intervenants sur le territoire et donner accès à un ensemble de services aux individus et aux entreprises, notamment l'accès à un réseau de télécommunications à large bande (fibre optique). L'accès à Internet haute vitesse, de même que des infrastructures permettant l'usage de communications sans fil dans l'ensemble des régions doivent être complétés.

Le gouvernement s'assurera que toutes les régions puissent bénéficier des services de télécommunications nécessaires à leur développement.



### 3. PROFITER DAVANTAGE DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE

Profiter davantage du progrès technologique est l'un des plus sûrs moyens d'accroître notre productivité et notre compétitivité, dans un monde où les découvertes se multiplient, où l'innovation est plus que jamais le moteur du succès et de la croissance. Tel que stipulé dans la *Politique québécoise de la Science et de l'Innovation*, l'innovation est un processus qui doit s'appuyer sur l'interaction entre les intervenants du « système d'innovation », entreprises, établissements d'enseignement et de formation, centres de recherche, institutions financières et réseaux qui facilitent l'échange d'information scientifique et technologique et l'intégration d'innovation dans les entreprises et les autres organisations.

Le Québec a compris très tôt l'importance de cet enjeu. Des efforts majeurs ont été consentis pour inciter les entreprises à investir en recherche et développement. Certains des succès des dernières années ont été remportés dans les créneaux issus de l'économie du savoir, où les entreprises québécoises ont su s'imposer – tels les technologies de l'information ou le biopharmaceutique.

Pour atteindre l'objectif de plein emploi qu'il s'est fixé, le gouvernement veut poursuivre dans cette même direction, en adaptant cependant son action aux nouveaux enjeux à relever. Plus précisément, la stratégie de plein emploi comporte des initiatives dans quatre directions :

- ⇒ Le gouvernement va **stimuler les activités de recherche**, notamment en poursuivant la modernisation des équipements mis à la disposition des chercheurs et en investissant directement dans les réseaux placés sous sa responsabilité – centres de recherche et universités, en particulier.
- ⇒ Il faut mieux **valoriser les découvertes** issues des centres de recherche publics et des universités : des initiatives sont proposées à cette fin par le gouvernement.
- ⇒ Le **démarrage des entreprises innovantes** représente un enjeu important, qui doit être mieux appuyé et soutenu. Des propositions sont soumises dans ce but dans la présente stratégie.
- ⇒ Il faut enfin s'assurer que les entreprises de haute technologie disposent d'un **financement suffisant**, ce qui constitue un défi de taille, depuis les problèmes rencontrés sur les marchés boursiers et dans certains secteurs du savoir. Là aussi, le

gouvernement envisage plusieurs initiatives, qu'il soumet à la discussion.

### **STIMULER LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE**

Pour participer pleinement au progrès technologique, les centres de recherche comme les universités doivent disposer d'équipements modernes, à la fine pointe des derniers développements.

À cette fin, le gouvernement a récemment consacré beaucoup d'efforts pour favoriser la réalisation de projets structurants d'immobilisations visant à doter le Québec de centres de recherche et d'équipements de fine pointe. C'est un total de 347,5 millions de dollars qui a été engagé à cette fin, ce qui a permis des investissements totaux de l'ordre de 1 milliard de dollars<sup>4</sup>.

Dans le même sens, l'État investira encore dans plusieurs équipements considérés comme prioritaires, fournissant ainsi aux chercheurs des outils mieux adaptés à leurs travaux.

#### ***Des investissements de 50 millions de dollars***

Le gouvernement réservera une enveloppe totale de 50 millions de dollars, d'ici 2005-2006, pour la construction ou l'aménagement de nouvelles installations publiques de recherche.

- Ces investissements vont permettre l'amélioration des infrastructures de recherche, notamment en technologies biomédicales, agroalimentaires, vétérinaires et marines.
- Les investissements concerneront des projets tels que la construction de centres de recherche, l'amélioration des infrastructures de recherche existantes et plus spécifiquement, l'achat d'équipements spécialisés.

---

<sup>4</sup> Deux programmes spécifiques : *Programme d'appui au financement d'infrastructures (PAFI)* et *Plan d'accélération des investissements publics (PAIP)*.

***Consolider le financement des fonds « subventionnaires » de recherche***

Le Québec compte trois grands fonds « subventionnaires » de recherche, soit le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT).

Ces fonds permettent de soutenir des initiatives structurantes pour le milieu de la recherche et le développement économique et social du Québec.

Dans le cadre de la stratégie de plein emploi, le gouvernement pourrait consolider les sommes mises à la disposition de ces fonds. Cette proposition sera soumise à la discussion, au cours des prochaines semaines.

## **LA VALORISATION DE LA RECHERCHE**

Une fois les découvertes effectuées, il faut assurer leur valorisation sous la forme de projets économiques au Québec. L'atteinte du plein emploi suppose que nos capacités de recherche et développement soient pleinement utilisées et exploitées, pour le meilleur intérêt de l'ensemble de la collectivité.

Dans cette perspective, les universités ont déjà bénéficié d'une aide substantielle pour la mise en place de sociétés de valorisation de la recherche. Il convient de s'assurer que l'ensemble des conditions sont rassemblées pour assurer le succès de ces sociétés au regard de l'éclosion de nouvelles entreprises à partir des découvertes effectuées.

À cette fin, le gouvernement examinera la fiscalité actuellement applicable dans ces situations, et y apportera des améliorations si cela s'avère nécessaire.

### ***Investir dans les Centres collégiaux de transfert technologique***

Pour assurer le transfert de technologie vers les PME, les Centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) jouent un rôle majeur : depuis leur création, au début des années quatre-vingt, ces centres permettent aux entreprises d'intégrer les nouvelles technologies de production, en leur offrant des services de formation, de l'aide technique et des prestations de recherche appliquée.

Ainsi, les CCTT, favorisent l'intégration verticale des composantes du système d'innovation visant à mettre en place une véritable toile de l'innovation qui incitera le transfert vers les PME des résultats de la recherche fondamentale et de la recherche précompétitive et où les CCTT deviennent des collaborateurs.

Il existe actuellement 28 centres de cette nature au Québec, les cinq derniers ayant été accrédités au printemps 2002. Les différents centres se sont développés autour de domaines de spécialisation très variés, depuis les technologies textiles jusqu'aux technologies physiques et optiques.

Ces centres sont présents dans presque toutes les régions du Québec. Ils constituent souvent ainsi le principal interlocuteur local des PME en matière de transfert technologique.

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de plein emploi, le gouvernement consolidera le financement du réseau des Centres collégiaux de transfert technologique.
- Par ailleurs, le gouvernement entend poursuivre l'expansion de ce réseau.

## **PROMOUVOIR LA CRÉATION D'ENTREPRISES**

Pour accélérer le développement de l'économie et la création d'emplois, il est important de créer un environnement propice à la création de nouvelles entreprises. L'expérience montre que par l'essaimage et l'incubation, il est possible d'atteindre ces deux objectifs.

### *L'essaimage*

L'essaimage d'entreprises consiste, pour un employeur, à appuyer d'une façon pro-active la création d'entreprises par ses employés. Les expériences québécoises et étrangères démontrent que les entreprises essaimées voient leur démarrage facilité, présentent un taux de survie plus élevé et créent plus d'emplois que la moyenne des entreprises.

Peu connue et peu développée au Québec, il s'agit d'une avenue que l'on aurait intérêt à emprunter pour stimuler la création d'entreprises et accroître leur taux de survie. Un groupe de travail formé de représentants patronaux et syndicaux a recommandé au gouvernement de faire la promotion de la formule de l'essaimage.

### L'incubation

Pour aider les entreprises innovantes, plusieurs incubateurs d'entreprises ont vu le jour au Québec au cours des dernières années.

Grâce aux incubateurs d'entreprises, les nouveaux entrepreneurs bénéficient de services d'accompagnement à toutes les étapes de développement de leur projet. Les incubateurs sont donc des outils de développement économique importants qui accélèrent le développement de nouvelles entreprises. Le taux de survie des entreprises soutenues par un incubateur est en moyenne de 80 % après trois ans, comparativement à 40 % pour les entreprises laissées à elles-mêmes.

On observe une absence de coordination des actions réalisées par les divers ministères et organismes dans ce domaine. Il s'ensuit des chevauchements coûteux qu'il est impérieux de corriger, d'autant plus que les incubateurs sont dans l'impossibilité de s'autofinancer.

- Les incubateurs d'entreprises reçoivent actuellement leur financement de plusieurs sources. Ce financement sera dorénavant mieux encadré et consolidé dans une politique, afin que les incubateurs offrent des services améliorés.
- Par ailleurs, il faut également mieux financer les jeunes entreprises accompagnées par les incubateurs. À cette fin, La Financière du Québec ajoutera un nouveau volet à sa programmation afin de soutenir le financement d'entreprises incubées.

Dans le secteur des biotechnologies, le gouvernement soutient spécifiquement le démarrage des entreprises innovantes dans le cadre des Centres de développement des biotechnologies installés à Laval, Sherbrooke et Saint-Hyacinthe. Montréal et Québec pourraient également bénéficier d'une mesure analogue car elles regroupent une masse critique suffisante d'entreprises émergentes dans ce secteur.

## **LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE HAUTE TECHNOLOGIE**

Une fois que les entreprises innovantes ont démarré, elles doivent se développer et être en mesure de commercialiser leurs produits.

Cette étape dans la chaîne du progrès technologique – l'étape de la croissance – nécessite des capitaux importants, de l'ordre de 10 millions de dollars ou plus pour chaque ronde de financement. Ces besoins en capitaux élevés constituent des placements risqués de la part des investisseurs, de par la nature même des entreprises et des secteurs d'activité en cause.

### ***Un paradoxe***

Il existe au Québec un paradoxe quant à ce besoin en capital de risque des entreprises de haute technologie et à sa couverture.

- Le capital de risque lui-même est abondant. Le Québec disposant – et de loin – de la plus grande quantité de ressources disponibles de cette nature, au Canada.
- Cependant, les entreprises de haute technologie se plaignent régulièrement de leur difficulté à obtenir les sommes nécessaires pour financer leur développement, une fois l'étape de démarrage franchie.

Plusieurs raisons expliquent probablement cette situation, mais on peut en cibler deux en particulier :

- L'industrie du capital de risque québécoise est dominée par des fonds mis en place à l'initiative du gouvernement. Le capital exclusivement privé, en particulier le capital étranger, est peu présent dans le marché, ce qui limite la concurrence et nous prive du savoir-faire dont pourraient nous faire profiter ces investisseurs.
- Les principaux intervenants au Québec dans le capital de risque font preuve d'une grande prudence, souvent justifiable par la mission qu'ils se sont donnée, mais qui limite la capacité d'investir ces capitaux plus librement dans les rondes de financement plus importantes.

La stratégie pour le plein emploi propose des initiatives afin de répondre à ces deux problèmes, et d'assurer ainsi aux entreprises de haute technologie un financement correspondant à leurs ambitions.

### ***Attirer les investisseurs étrangers : Bio-Levier***

Il faut en premier lieu attirer les investisseurs étrangers dans le domaine du capital de risque. À cet égard, la mise en place du programme Bio-Levier – à l'intention spécifique des entreprises du secteur des biotechnologies – a constitué une approche très prometteuse, que le gouvernement souhaite renforcer.

Mis en place lors du *Discours sur le budget 2002-2003*, le programme a consisté, pour le gouvernement, à accorder un prêt chaque fois que l'entreprise était en mesure d'obtenir des mises de fonds propres provenant d'investisseurs externes. Une enveloppe de 100 millions de dollars a ainsi été allouée dans le cadre de ce programme de prêt de capitalisation Bio-Levier.

- Le programme a directement permis aux entreprises d'accroître leur capacité de financement.
- Simultanément, Bio-Levier a constitué un puissant incitatif auprès des entreprises, les encourageant à être encore plus agressives dans leur recherche d'investisseurs extérieurs – puisque le montant du prêt était déterminé par le montant de l'investissement obtenu.

Le programme Bio-Levier suscite beaucoup d'intérêt de la part des entreprises. Moins d'un an après sa mise en place, l'enveloppe allouée est entièrement engagée.

Le gouvernement se propose donc de reconduire et bonifier le programme. Une percée dans les biotechnologies – que tout laisse prévoir – constituera une nouvelle source d'innovation menant à la création d'emplois à très haute valeur ajoutée. Pour confirmer cette percée, les entreprises de haute technologie du secteur doivent avoir un accès plus facile au capital de risque, et bénéficier du savoir-faire étranger à cet égard. Il est possible d'atteindre ces deux objectifs par une révision de certains critères du programme Bio-Levier.

***Permettre aux entreprises de haute technologie d'accéder au capital de risque disponible***

Simultanément, des actions doivent être entreprises pour que le capital de risque accumulé au Québec soit davantage affecté au financement des entreprises de haute technologie.

- Le gouvernement envisage de modifier le cadre législatif des sociétés Innovatech, afin qu'elles puissent accroître leur capacité d'intervention et augmenter les fonds dont elles disposent.
- Il serait également souhaitable que les normes de placement des fonds de travailleurs et autres fonds « fiscalisés » soient ajustées, pour que leurs interventions soient davantage orientées vers le financement des entreprises de haute technologie, et par là même, vers l'objectif du plein emploi.
- Le gouvernement évalue la pertinence de créer un fonds de capital de risque de grande taille, ayant pour mission explicite de financer les entreprises de la haute technologie pour leur deuxième et troisième rondes de financement. Ce fonds serait alimenté par des grands bailleurs de fonds disposant déjà des ressources nécessaires, et dont les capitaux seraient ainsi réorientés.
- Le gouvernement envisage enfin de mettre en place un fonds de capital de risque spécialisé, pour financer spécifiquement les entreprises technologiques dans les secteurs d'activité particulièrement prometteurs. La constitution d'un tel fonds devra s'appuyer de manière importante sur la participation du secteur privé pour générer un effet de levier et accéder à un bassin d'expertise.

Le gouvernement veut soumettre ces différentes propositions à la discussion. Elles visent toutes à répondre rapidement à un problème soulevé par des entreprises de haute technologie qui sont parmi les plus dynamiques au Québec – et donc en bout de ligne à faire profiter pleinement l'ensemble de l'économie des retombées du progrès technologique.

# LES PROCHAINES ÉTAPES

## LE FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES

Le gouvernement assigne à son action au plan économique un horizon rapproché, puisqu'il s'agit de l'horizon 2005. Cela signifie que certains des éléments de la stratégie de plein emploi doivent être mis en place immédiatement, même si d'autres initiatives sont décidées au cours des prochains mois.

Les deux premières étapes de mise en œuvre de la stratégie gouvernementale sont particulièrement cruciales.

- ⇒ Il s'agit de **financer** les premières initiatives décidées, dans un contexte d'argent rare et de budget de l'État que l'on doit résolument garder équilibré.
- ⇒ Il faut par ailleurs commencer immédiatement à **mobiliser les partenaires économiques et sociaux** autour de l'objectif du plein emploi. Dans une bonne mesure, cet objectif ne pourra être atteint s'il ne devient pas rapidement celui de l'ensemble des agents économiques – citoyens comme entreprises, syndicats comme représentants de la société civile.

## **LE FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE PLEIN EMPLOI**

On l'a déjà souligné, le gouvernement fait le pari de mettre en œuvre l'ambitieuse stratégie de plein emploi sans mobiliser de ressources additionnelles au service de la politique économique.

- Le maintien de l'équilibre budgétaire le lui interdit, et la bonne gestion des finances publiques est la condition première des objectifs économiques qu'il poursuit.
- Avec les programmes actuels de soutien aux entreprises, le gouvernement dispose déjà d'une « force de frappe » majeure dédiée à la croissance et au développement, qu'il doit pleinement utiliser.

Il s'agit de faire des choix en vue d'orienter davantage les programmes économiques d'aide aux entreprises vers les objectifs prioritaires du plein emploi.

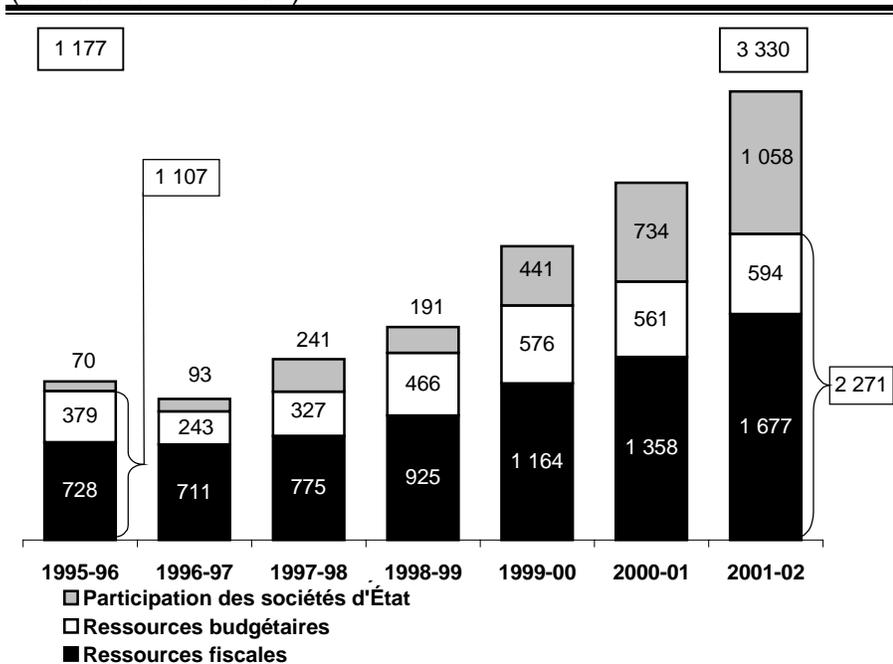
### Une revue systématique des programmes existants

L'État doit être stratégique et utiliser systématiquement ces moyens significatifs, en réallouant les sommes disponibles ou en redessinant les programmes existants – parce que les objectifs poursuivis lors de leur mise en place sont atteints, ou parce qu'il semble préférable de les cibler plus directement vers le plein emploi.

En 2001-2002, on évalue à plus de 3,3 milliards de dollars les moyens mobilisés par l'État québécois pour soutenir le développement et la croissance des entreprises, dont plus de 1 milliard de dollars en prises de participation des sociétés d'État et près de 2,3 milliards de dollars en mesures budgétaires et fiscales.

Cette injection d'argent explique en bonne partie les résultats obtenus par l'économie québécoise au cours des dernières années.

GRAPHIQUE 16  
**Intervention gouvernementale auprès des entreprises<sup>1</sup>**  
 (en millions de dollars)



(1) A noter que cette estimation ne tient pas compte des budgets en soutien à l'industrie agricole primaire et des aides à la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Le gouvernement a entamé une revue systématique des différents programmes budgétaires et fiscaux existants.

- Tous les ministères et organismes à vocation économique ont été conviés à l'exercice.
- Bien évidemment, toute décision concernant les programmes actuels sera prise dans le respect des engagements du gouvernement, et après consultation des partenaires impliqués.

Le gouvernement se fixe dès à présent un objectif précis et entame une démarche à cet effet.

- Du côté des mesures budgétaires, le gouvernement souhaite réallouer environ 10 % de l'aide directe aux entreprises, ce qui permettra de dégager une marge de manœuvre d'environ 50 millions de dollars annuellement pour la mise en œuvre de la stratégie de plein emploi.
- Des consultations seront menées auprès des partenaires dès janvier 2003, pour identifier les choix à effectuer.
- Pour atteindre la cible visée, le gouvernement envisage notamment les pistes suivantes :
  - réduction des sommes allouées aux mesures budgétaires et fiscales considérées comme moins efficaces ou ayant atteint une certaine maturité;
  - consolidation de l'aide aux projets majeurs de création d'emploi (projets majeurs et projets économiques d'envergure d'Emploi-Québec, programme FAIRE);
  - regroupement du soutien stratégique apporté au développement de projets, notamment au stade des aides préalables de faisabilité ou de marché;
  - consolidation du financement d'entreprises en démarrage;
  - réorientation de l'aide budgétaire et fiscale vers l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche.

### ***Le financement des premières initiatives***

Au total, les nouvelles initiatives enclenchées à la suite du dépôt de ce document totalisent 411 millions de dollars. Cependant, compte tenu que certains des investissements pour la recherche et la scolarisation sont amortis sur plusieurs années, l'impact sur les dépenses du gouvernement est de moins de 200 millions de dollars pour les trois prochains exercices financiers.

À très court terme, il est nécessaire de financer les premières initiatives mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie de plein emploi – indépendamment de mesures déjà annoncées et financées, tel le plan de réduction de la taxe sur le capital.

Afin d'en permettre la réalisation, le gouvernement annonce les mesures suivantes, qui s'appliquent à plusieurs programmes d'incitation fiscale visant l'installation d'entreprises dans des sites désignés.

- Les superficies autorisées dans les Carrefours de la nouvelle économie (CNE), le Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ) et les Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) sont gelées à leur niveau actuel.
- Les superficies autorisées pour la Cité du multimédia, pour la Cité du commerce électronique et la Zone du commerce électronique sont réduites d'environ un quart.

Ces mesures ont été choisies car elle ne remettent pas en cause les engagements actuels. Elles ont pour effet de limiter la croissance future des dépenses fiscales qui était initialement prévue, ce qui dégage une marge de manœuvre de plus de 275 millions de dollars, considérant également certains resserrements à des mesures budgétaires. On peut de plus considérer qu'il s'agit de mesures arrivées à maturité, qui ont joué le rôle prévu en stimulant puissamment l'implantation de nouvelles entreprises.

**TABLEAU 7**  
**Nouvelles initiatives et sources de financement**  
(en millions de dollars)

	2003-04	2004-05	2005-06	Total
<b>Marge de manœuvre dégagée</b>				
<i>Resserrements de certaines mesures fiscales</i>				
– Gel des superficies autorisées CNE, CNNTQ, CDTI	—	7,0	12,0	19,0
– Réduction des superficies autorisées Cité du multimédia, Cité du commerce électronique et Zone du commerce électronique	—	36,0	71,0	107,0
<i>Resserrements de certaines mesures budgétaires</i>	50,0	50,0	50,0	150,0
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>93,0</b>	<b>133,0</b>	<b>276,0</b>
<b>Moins :</b>				
<b>Nouvelles initiatives</b>				
– Programme d'investissement pour la recherche et la scolarisation <sup>1</sup>	18,0	30,0	30,0	78,0
– Développement et diversification des exportations	9,6	23,8	27,3	60,7
– Développement des coopératives	4,5	7,9	7,6	20,0
– Main-d'œuvre	10,0	10,0	10,0	30,0
<i>Sous-total</i>	42,1	71,7	74,9	188,7
– Autres initiatives à être mises en place ou économies à réaliser	7,9	21,3	58,1	87,3
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>93,0</b>	<b>133,0</b>	<b>276,0</b>
<b>ÉCART TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(1) Programme d'immobilisations de 300 millions de dollars dont 50 millions de dollars pour la recherche et 250 millions de dollars pour la scolarisation. Le coût de ces investissements étant amorti sur plusieurs années, l'impact sur les dépenses est estimé à 78 millions de dollars de 2003-2004 à 2005-2006.

TABLEAU 8

**Resserrements des mesures fiscales – Tableau synthèse**

Mesure	Sites désignés concernés	Impacts
Établissement d'un gel sur les superficies locatives allouées dans certains sites désignés	Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ).	Les superficies actuellement autorisées et désignées en mètres carrés (m <sup>2</sup> ) ne seront plus augmentées.
	Carrefours de la nouvelle économie (CNE) et Centres de développement des technologies de l'information (CDTI).	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ CNNTQ : superficie limitée à 47 900 m<sup>2</sup>.</li> <li>❑ CNE : superficie limitée à 150 000 m<sup>2</sup>.</li> <li>❑ CDTI : superficie limitée à 96 945 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p>Les projets des entreprises devront se concrétiser à l'intérieur de ces superficies.</p>
Diminution des superficies locatives allouées dans certains sites désignés	Cité du commerce électronique	Les superficies actuellement autorisées seront diminuées.
	Zone de commerce électronique	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Réduction de 20 % du projet de la Cité du commerce électronique.</li> </ul> <p>La superficie autorisée passe de 139 500 m<sup>2</sup> à 111 600 m<sup>2</sup>, permettant la construction de 3 phases.</p>
	Cité du multimédia	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Réduction de 40 % de la Zone de commerce électronique.</li> </ul> <p>La superficie autorisée passe de 186 000 m<sup>2</sup> à 111 600 m<sup>2</sup>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Cité du multimédia</li> </ul> <p>Le périmètre de la Cité sera restreint afin d'exclure les terrains qui devaient servir à la construction des phases IX et X.</p> <p>Les projets des entreprises devront se concrétiser à l'intérieur de ces superficies.</p>
Établissement d'un moratoire sur l'implantation de nouvelles mesures fiscales ayant pour effet de créer des sites désignés.	Tout le Québec	Le gouvernement n'instaurera pas de nouvelles mesures fiscales nécessitant la mise en place de sites désignés.

## **LA MOBILISATION DES PARTENAIRES AUTOUR DU PLEIN EMPLOI**

En rendant publique sa stratégie de plein emploi, le gouvernement interpelle ses différents partenaires économiques et sociaux, et les invite à se mobiliser autour de l'objectif poursuivi.

À très court terme, cette mobilisation prendra deux formes :

- La ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche profitera de l'expertise de la Commission des partenaires du marché du travail, pour réfléchir ensemble aux meilleurs moyens de s'assurer que la croissance économique se traduise bien en création d'emplois.

Elle sollicitera également le Conseil des partenaires associé au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, des représentants d'associations sectorielles et des chefs d'entreprises.

- Dans le cadre de ses consultations prébudgétaires, la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche discutera avec les différents partenaires économiques et sociaux de toutes les régions du Québec, des meilleurs moyens d'atteindre le plein emploi.

L'ensemble de ces discussions porteront sur les propositions soumises dans la présente stratégie, sur d'autres suggestions éventuellement émises par les partenaires, mais également sur les moyens de financer les nouvelles initiatives gouvernementales à partir des budgets existants.

---

# CONCLUSION

## **UN OBJECTIF MAJEUR, EXIGEANT ET STIMULANT**

Le plein emploi à l'horizon 2005 constitue un objectif majeur et exigeant, que le gouvernement ne pourra atteindre seul. Il s'agit également d'un objectif extrêmement stimulant, autour duquel l'ensemble des Québécoises et des Québécois doit se mobiliser.

Pour y arriver, le gouvernement entend utiliser l'ensemble des ressources dont il dispose. Toutefois, pour ce défi comme pour les autres, il faut toujours se rappeler que la meilleure façon d'assumer notre destin comme peuple serait de disposer de la totalité des outils nécessaires à notre développement.